



COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE

COMIFAC

PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIÉE DES FORÊTS PHASE II (PPECF II)

BMZ 2015 68 203



15 mars 2018

1er rapport semestriel

Septembre 2017 à mars 2018

Un projet cofinancé par
la République Fédérale
d'Allemagne au travers de
la KfW Entwicklungsbank



KFW

Ce rapport a été préparé par :

-) Romain LORENT, chef d'équipe
-) Nicolas PERTHUISOT, expert en certification forestière
-) Eric DASSIE, expert en suivi & évaluation et communication

-) Michel MIDRÉ (Backstopping ECO Consult)
-) Jean-Paul GRANDJEAN (Backstopping Oréade-Brèche)

Pour
Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC
Yaoundé, Cameroun
et
La Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)
Francfort, Allemagne et
Yaoundé, Cameroun

Contact :

Romain LORENT
Coordinateur du Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)
Téléphone : + 237 6 70 66 85 16
Email : romain.lorent@eco-consult.com
Skype : romain_lorent
Site web: www.ppecf-comifac.com

Les services de consultant sont apportés par :

Chef de file:
ECO Consult Sepp & Busacker
Partnerschaft
Hersfelder Straße 17
36280 Oberaula, Allemagne
Tél. : +49 (0) 66 28 83 73
Fax: +49 (0) 66 28 80 16



en association avec :

Oréade Brèche
70, Rue de l'Église
67130 Schirmeck, France
Tél. : +33 (0) 3 88 49 64 35
Fax: +33 (0) 3 88 49 66 24



Table des matières

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | CONTEXTE GÉNÉRAL | 4 |
| 1.1 | RAPPEL DES CONSTATS EN FIN DE PHASE I DU PPECF (JUILLET 2017) | 4 |
| 1.2 | L'APPROCHE DU CONSULTANT ECO CONSULT - ORÉADE-BRÈCHE | 5 |
| 1.3 | UN COMITÉ DE DÉCISION ET D'ORIENTATION PARTICIPATIF ET FORCE DE PROPOSITIONS | 6 |
| 2 | GESTION OPERATIONNELLE DU PROGRAMME POUR LA PERIODE | 9 |
| 2.1 | INTERVENTIONS EN COURS ET EN PRÉPARATION | 9 |
| 2.1.1 | <i>AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place</i> | 9 |
| 2.1.2 | <i>AXE II : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée</i> | 17 |
| 2.1.3 | <i>AXE III « La communication »</i> | 24 |
| 2.2 | COMMUNICATION DE LA CGP | 26 |
| 2.2.1 | <i>Le site web PPECF</i> | 26 |
| 2.2.2 | <i>La newsletter PPECF</i> | 27 |
| 2.3 | PARTICIPATION AUX RÉUNIONS D'INFORMATION ET ATELIERS SOUS RÉGIONAUX | 28 |
| 3 | SUIVI EVALUATION | 29 |
| 3.1 | TABLEAUX DE BORD | 29 |
| 3.1.1 | <i>Suivi des interventions</i> | 29 |
| 3.1.2 | <i>Suivi des indicateurs</i> | 31 |
| 3.1.3 | <i>Système d'archivage des documents</i> | 31 |
| 3.2 | SUIVI FINANCIER DU PROGRAMME POUR LA PERIODE | 32 |
| 4 | NOUVELLES INTERVENTIONS A VENIR | 33 |
| 5 | RECOMMANDATIONS | 34 |

Sigles et abréviations

| | |
|---------|--|
| AFD | Agence Française de Développement |
| APV | Accords de Partenariat Volontaires |
| ATIBT | Association Technique Internationale des Bois Tropicaux |
| BMZ | Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung |
| CDO | Comité de Décisions et d'Orientations |
| CIFOR | Centre International de Recherches sur les Forêts |
| COC | Chain of Custody |
| CLIP | Consentement Libre Préalablement Informé |
| COMIFAC | Commission des forêts d'Afrique centrale |
| CW | Control Wood |
| EFIR | Exploitation à Faible Impact |
| FLEGT | Forest Law Enforcement, Governance and Trade |
| FSC | Forest Stewardship Council |
| FSC-CW | FSC-Controlled Wood |
| FSC-FM | FSC-Forest management |
| HVC | Haute Valeur de Conservation |
| IFL | Intact Forest Landscapes |
| KFW | Kreditanstalt für Wiederaufbau |
| LKTS | Lesser Known Timber Species |
| MGR | Malaysian Grading Rules |
| OLB | Origine de Légalité des Bois |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| PAFC | Pan African Forest Certification |
| PCI | Principes, Critères et Indicateurs |
| PPECF | Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts |
| PTBA | Plan de Travail et Budget Annuel |
| RCA | République Centre Africaine |
| RBUE | Règlement Bois de l'Union Européenne |
| RDC | République Démocratique du Congo |
| TDR | Termes De Références |
| UFA | Unité Forestière d'Aménagement |
| UFIGA | Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes. |
| VLC | Verification of Legal Compliance |
| WCS | Wildlife Conservation Society |

1 Contexte général

Tirant les leçons de la première phase du Programme, le PPECF ouvre à présent, son appui à l'atteinte de standards de certification légaux vérifiés tierce partie, pour engager, pas à pas, une amélioration sensible, au-delà de la stricte légalité, des pratiques forestières dans le bassin du Congo.

1.1 Rappel des constats en fin de phase I du PPECF (juillet 2017)

L'objectif principal prévoyait de doubler les superficies certifiées (FSC ou équivalent de 5 Mio à 10 Mio ha) à l'horizon de décembre 2015.

Pour ce, il avait été estimé qu'une réserve de concessionnaires déjà légaux aurait voulu profiter de l'opportunité du Programme, pour faire un saut qualitatif vers le certificat FSC-FM.

Cependant, il est rapidement apparu que cette situation de départ n'existait pas [plus] et que les entreprises potentiellement intéressées, avaient fait les constats suivants :

- la dizaine d'entreprises certifiées dans le bassin du Congo, tirent un bénéfice du label FSC, soit en terme d'image (ce qui est important pour des grands groupes cotés en bourse), soit en terme de marché de niches, souvent reliés à des investissements publics mettant en œuvre des bois caractérisés par certaines propriétés spécifiques tels les bois « hydrauliques ». En conséquence, pour une entreprise moyenne qui ne dispose pas d'essences particulières, la certification FSC-FM n'a pas d'intérêt évident ;
- un certificat FSC-FM n'est pas une garantie de satisfaire à l'exercice de due diligence imposé par le règlement bois européens¹ ;
- un certificat de légalité vérifié tierce partie (Origine et Légalité des Bois – OLB [Bureau Veritas], Verification of Legal Compliance VLC [Rainforest Alliance]) permet de limiter fortement l'exercice de la due diligence. ;
- une trop grande partie des bois labellisés FSC se vend encore au prix du bois non certifié, alors que la certification à un coût de l'ordre de 1 à 2 euros à l'hectare [sur toute la concession], sans compter les coûts récurrents pour maintenir le certificat ;
- la mauvaise image des bois tropicaux auprès des consommateurs est toujours très prégnante. Ce qui se traduit par une baisse continue des parts de marchés, pour le bois d'Afrique centrale ;
- ces difficultés se sont vues renforcées par une certaine instabilité du référentiel FSC-FM (le référentiel FSC-FM bassin du Congo de 2012 a été particulièrement complexifié) et l'apparition de nouvelles exigences particulièrement fortes et impactantes (notamment l'obligation de prendre en compte les Intact Forest Landcsape [IFL] de la motion 65) ;
- enfin, la mise en place (qui n'est toujours pas effective) des APV FLEGT a également constitué un possible frein, dans la mesure où les entreprises ont pu considérer que ce système leur offrirait une ouverture sur le marché européen à moindre frais.

Quantitativement, le Programme a pu contribuer à la certification d'environ 500.000 ha, par la mise à niveau çà et là, d'UFA qui n'étaient pas encore certifiées FSC-FM, à l'intérieur de groupe déjà certifiés (Rougier, Wijma). Il était donc clair en fin de première phase que l'objectif d'une seconde phase devait

¹ <https://fsc-watch.com/2018/03/07/timber-trade-federation-fsc-alone-is-no-guarantee-of-having-complied-with-legal-process/>

être revu en tirant les entreprises étape par étape (RBUE, OLB, FSC-CW, PAFC, FSC-FM) vers un niveau supérieur de gestion forestière.

Dès lors, l'objectif spécifique de la phase II devait être ventilé, selon le cadre logique de Convention séparée de financement BMZ 2015 68 203, en plusieurs indicateurs en fonction du niveau de gestion forestière :

- Les superficies certifiées FSC-FM ou PEFC restent stables (5,5 Mio d'ha) et pour 75 % d'entre elles, un plan faune est effectif ; 5 Mio ha certifiés légaux de niveau OLB, VLC ou FSC-CW en 2020 (situation T0 3,1 Mio ha) ;
- 50 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'actions sociales ;
- 25 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'actions faune.

Le choix étant fait d'être plus exigeant que les seuls critères du RBUE, la seconde phase, se recentre donc sur le niveau intermédiaire, dit de légalité vérifiée tierce partie [OLB, VLC² ou FSC-CW], auquel, devront être adossés un savoir-faire en matière sociale et environnementale.

1.2 L'approche du Consultant Eco Consult - Oréade-Brèche

Parfaitement informé des enjeux de la 2ème phase du PPECF, le Consultant a présenté sa méthodologie d'intervention autour d'un appui personnalisé [coaching] dédié aux entreprises qui souhaiteraient obtenir au minimum, une certification de légalité pour réduire, les contrôles liés à la due diligence, imposé par le RBUE depuis mars 2013.

Rappelons que la due diligence n'est pas une simple vérification documentaire, mais un véritable exercice d'analyse, quasi hors de portée d'un cadre commercial (par manque de temps et sans doute par manque de compétence). Ainsi, la due diligence du RBUE est devenue, de façon inattendue, le maître atout de la certification, puisque, plutôt que d'exercer son analyse de risques, un metteur en marché, peut bien plus facilement, être rassuré par un certificat de légalité, même s'il a été obtenu dans des zones à haut indice de corruption, à condition qu'il ait été délivré à travers une procédure reconnue internationalement et par une tierce partie.

Sur le terrain, la promotion des certifications de légalité « vérifiées tierce partie », permettra aussi, de réduire l'ambiguïté entretenue par beaucoup trop d'entreprises qui jouent sur l'approximation entre « être légal » et « savoir démontrer qu'on est légal ». En effet, toutes les certifications vérifiées tierce partie, ne permettent d'attester la légalité qu'à travers de nombreuses procédures qu'elles exigent de mettre en place. Ainsi, grâce à la certification, être en règle, ne se réduira plus à l'absence de fraude mais à la conformité à un ensemble de procédures qui peuvent le démontrer.

Néanmoins, bien que connaissant la difficulté à appliquer l'ensemble des règlements existants dans de nombreux pays africains, le Consultant estime qu'il faut, tracer une limite à l'intervention du PPECF II. Ainsi, une entreprise, qui respecte quasi entièrement, les normes légales et réglementaires, devrait être considérée comme disposant d'une gestion « efficace », mais ne mériterait pas pour autant, d'être appuyée par la deuxième phase du PPECF. Autrement dit, bénéficier de l'appui du PPECF exige un engagement d'aller au-delà, de la stricte légalité, notamment sur les questions relatives aux droits des peuples autochtones et à la préservation de la biodiversité des territoires exploités.

² Bientôt remplacé par le nouveau standard FLV

Pour les autres objectifs liés à :

- i) l'amélioration du contexte institutionnel de la gestion responsable ;
- ii) l'amélioration moyenne des pratiques d'exploitation et
- iii) la communication externe sur le savoir-faire des exploitants opérant dans le bassin du Congo, le Consultant a émis, dans sa proposition technique³, des suggestions d'interventions qu'il a, pour beaucoup d'entre elles, présentées au premier comité de décision et d'orientation du PPECF qui s'est tenu à Brazzaville, les 23 et 24 novembre 2017.

1.3 Un Comité de décision et d'orientation participatif et force de propositions

Pour garantir, un démarrage consensuel et solide du Programme, le Consultant (la cellule de gestion du Programme <CgP>) a élargi, outre les membres statutaires, la participation du premier CDO de la phase II, à une quarantaine de représentants.

Ainsi, outre, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, le Programme GIZ Appui-COMIFAC, les représentants des Directions en charge des forêts (Cameroun, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, République du Congo et Gabon), les bailleurs de fonds (KFW, AFD), étaient présents : les labels de certification (FSC, PEFC, OLB, FLV, VLC), les organismes de certification (Bureau Véritas, Rainforest Alliance, Nepcon), les organisations interprofessionnelles (ATIBT, FIB en RDC, UFIGA au Gabon), les entreprises forestières (CIB-Olam, IFO-Danzer, Rougier, ASIA Congo, TAMAN Industry, CFT, COTREFOR), un institut de recherche (CIFOR), les ONG de conservation (WCS, WWF), les bureaux d'études (ONFi, TERE, FRMi, Nature+, CIEFE) et la société civile (Ongs nationales et internationales).

Une journée entière a donc été consacrée à évaluer l'efficacité, les forces et faiblesses d'un panel de propositions d'interventions, suivant les trois axes du Programme :

- AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place ;
- AXE II : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée ;
- AXE III : la connaissance et la perception de l'exploitation commerciale, dans le bassin du Congo, sont améliorées.

Au terme de cette réunion, les décisions et orientations suivantes ont été prises :

³ Appel d'offres BMZ 2015 68 203

Décisions du CDO au regard des recommandations de l'atelier préparatoire

Brazzaville, les 23-24/11/2017

1. Les priorités de PPECF 2 doivent être centrées sur les aspects environnementaux et sociaux
2. PPECF 2 doit rester un outil d'accompagnement sans se substituer aux acteurs

AXE 1: Norme / institutions

3. Prise en compte des forêts communales et communautaires

- *Aucune exclusion d'éligibilité*
- *Etudier la faisabilité de l'utilisation des outils de certification de groupe*

4. Quelle implication des institutions de formation forestière ?

- *Impliquer le RIFEAC dans le développement et l'utilisation des modules de E-learning*

5. Médiateurs sociaux : champs d'interventions et légitimité

- *Etendre le champ de la médiation au conflit ouvert et durable et pas uniquement aux procédures judiciaires*
- *Faire valider la procédure de médiation au niveau institutionnel*
- *Organiser la formation des médiateurs par l'Institut catholique de Paris en collaboration avec CEPFOMENE (recherche du marché de formation/ TDR à formuler)*
- *Préciser la fonction des médiateurs afin d'affiner les TDR de leur formation*
- *Inclure l'ONG FPP en complément de la médiation*

6. Soutien de toutes les structures professionnelles (y compris hors périmètre ATIBT)

- *Assurer une égalité d'information et de traitement de toutes les structures*
- *Elaborer si nécessaire des documents d'information en anglais*
- *Organiser de sessions spécifiques d'information (au Gabon notamment)*

7. Niveau d'implication de la société civile dans le projet

- *Démontrer que le projet est ouvert à toutes les requêtes pour autant qu'il en reçoive via les appels à projets*

AXE 2 : Règles de l'art

8. Coaching des entreprises

- 8.1. Méthodologie de prise en compte du risque réputationnel

- *Prendre en compte le risque réputationnel au travers du diagnostic PPECF*
- *Faire agréer de la liste des entreprises par la BMZ*
- *Etudier la faisabilité opérationnelle d'une cellule de gouvernance du projet*

- 8.2. Importance de prendre en compte l'équilibre financier des entreprises

- 8.3. Niveau d'avancement de dépôt / validation du plan d'aménagement ?

- 8.4. Co élaboration du programme d'actions entre le PPECF et l'entreprise

- 8.5. Besoin de souplesse dans la mise en œuvre du plan d'action

- 8.6. Besoin d'une communication forte entre PPECF 2 et Bureau d'étude

- 8.7 Possibilité de financement par le programme de la mise en œuvre des PGES

- *Prendre en compte l'ensemble de ces points dans le processus de diagnostic et de coaching (voir concept note coaching dernière version)*

9. Valorisation des sous-produits (charbon de bois) et des valeurs additionnelles au travers de la certification

- *Susciter des solutions via les appels à projets*

10. Promotion des nouvelles technologies drone

- *Reformuler certains objectifs du projet IDROP dans le sens de l'analyse de l'état des forêts et du contrôle monitoring*
- *Prendre contact avec l'agence d'observation spatiale du Gabon*

11. Intervention sur les plantations

- *En complément des actions en cours, susciter des analyses en centrant l'intervention sur des actions levier dans la cadre d'un plaidoyer des plantations*

12. Leçons des expériences de la sous-région (notamment en RDC) relative à la contractualisation entreprises / populations pour des actions de développement

- *Susciter des solutions ou des analyses via les appels à projets*

AXE 3 : Communication

13. Structures impliquées sur Yaoundé

- *Développer un partenariat possible avec sanctuaire la MEFOU (primates)*

14. « Fair and Precious »

- *Evaluer précisément le risque de l'intégration des certificats de légalité au sein du mécanisme Fair and Precious. En discuter au sein de la commission communication (dont FSC est membre) au sein de l'ATIBT*
- *Sensibiliser les importateurs de bois tropicaux mais également les consommateurs*

15. Exploitation des droits d'image sur les spots de biodiversité.

- *Analyser les possibilités de mise en ligne gratuite*

16. Quelles sont les cibles de communication

- *Définir les cibles de manière plus précise en touchant entre autres les consommateurs via les grandes enseignes de distribution*
- *Définir des mécanismes de promotion des bois certifiés dans les pays du Bassin du Congo*
- *Préciser le rôle des points focaux*

17. Actions en faveur de l'E-learning

- *Centrer les efforts sur l'utilisation de l'E-learning*
- *Mettre en place des indicateurs de suivi*

2 Gestion opérationnelle du Programme pour la période

2.1 Interventions en cours et en préparation

| | |
|--|--|
| | Intervention en phase avec le chronogramme et ne rencontrant pas de difficultés majeures |
| | Intervention prenant un léger retard ou rencontrant une difficulté sans risques majeurs |
| | Intervention en retard ou rencontrant une difficulté importante |
| | Intervention en danger de non-exécution |
| | Intervention abandonnée |

2.1.1 AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place

A l'issue du CDO tenu à Brazzaville, les 23 et 24 novembre, le tableau ci-dessous mentionne les interventions retenues⁴ sur la composante 1 du PPECF et leur budget indicatif alloué :

| Libellé | Budget € | | Bénéficiaires | Décision CDO | Recommandations issues de l'atelier préparatoire |
|---|------------------|-----------------------|--------------------------------------|--------------|--|
| | PPECF | Cofinancement | | | |
| AXE I "La norme" | | | | | |
| 1 Soutien au PAFC régional et Camerounais | 409.500 | < 200.000 > | Concessionnaires PAFC | oui (*) | |
| 2 Soutien au bureau FSC Régional + motion n° 34 | 341.250 | a préciser | Concessionnaires FSC | oui | Les priorités de PPECF 2 doivent être centrées sur les aspects environnementaux et sociaux |
| 3 Formation d'un corps de médiateurs forestiers | 195.000 | à préciser | Populations riveraines & autochtones | oui | Faire une recherche pour identifier d'autres partenaires que l'Université catholique de Paris et le CEPFOMEN. Faire valider la procédure de médiation au niveau institutionnel |
| 4 Appels à projets (CLIP,...) | 500.000 | à préciser | Tout acteur | oui | Les priorités de PPECF 2 doivent être centrées sur les aspects environnementaux et sociaux |
| Sous-total | 1.445.750 | > à 200.000 | | | |

Actions réalisées durant la période :

Ligne 1 : soutien au PAFC régional et Camerounais

Indicateur global : les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mios ha)

Rappelons qu'une certaine instabilité du référentiel FSC-FM (le référentiel FSC-FM bassin du Congo de 2012 a été particulièrement complexifié) et de nouvelles exigences particulièrement impactantes (l'obligation de prendre en compte les Intact Forest Landcsape de la motion n° 65) sont mal ressenties auprès des concessionnaires concernés, qui les jugent impossibles à mettre en œuvre, si une interprétation pragmatique du concept n'est pas proposée rapidement⁵ par les instances du FSC International.

Ce doute sur le certificat FSC-FM profite à son concurrent PEFC qui fort de l'intérêt que les concessionnaires lui portent, progresse dans la sous-région.

Ainsi, la KfW a donné sa non objection à la requête [DNO n° 168] introduite par le PEFC International pour finaliser la reconnaissance du système de certification PAFC Cameroun par le PEFC Council puis

⁴ Sous réserve d'une non objection finale.

⁵ https://www.atibt.org/wp-content/uploads/2017/10/Compte_Rendu_AG_FSC-FR.pdf

le mettre en œuvre. Le contrat est en cours de signature et devrait démarrer au début du deuxième trimestre 2018.

Pour mémoire, en avril 2017, l'association PAFC Cameroun a soumis pour reconnaissance son système de certification de gestion durable des forêts. Cette reconnaissance est à l'heure actuelle dans la phase d'évaluation externe. En septembre 2017, l'évaluateur indépendant a visité PAFC Cameroun et rencontré les différentes parties prenantes camerounaises liées au secteur forêt-bois du pays. Afin d'achever cette phase de reconnaissance du PAFC Cameroun, il est nécessaire de réviser le schéma de certification afin de répondre aux commentaires de l'évaluateur et ainsi être pleinement en conformité avec les exigences minimales du PEFC Council pour l'endossement d'un système de certification.

Activités principales à suivre par la CgP :

- ✓ Révision des documents en anglais du schéma de certification PAFC Cameroun suite aux remarques de l'évaluateur indépendant ;
- ✓ Finalisation du processus d'évaluation indépendante dans le cadre du processus de reconnaissance par le PEFC du système de certification PAFC Cameroun ;
- ✓ Traduction des documents révisés en français ;
- ✓ Développement d'un guide pratique d'audit pour le standard PAFC Cameroun incluant un guide d'interprétation à l'attention et des auditeurs et des entreprises ainsi qu'une grille d'audit ;
- ✓ Validation de ces divers documents par des Assemblées Générales Extraordinaires de PAFC Cameroun ;
- ✓ Formation d'auditeurs au standard de gestion forestière de PAFC Cameroun ;
- ✓ Ouverture d'un programme d'accréditation d'organismes de certification pour le système de certification PAFC Cameroun auprès de l'organisme d'accréditation français du COFRA.

Livrables attendus :

- ✓ Un schéma de certification PAFC Cameroun revu et approuvé par l'AGE de PAFC Cameroun avec des versions en français et en anglais ;
 - ✓ Un Programme d'accréditation ouvert auprès du COFRAC⁶ pour le système de certification PAFC Cameroun ;
- Un Guide d'interprétation du standard de gestion forestière de PAFC Cameroun.

En ce qui concerne le développement d'un PAFC régional « bassin du Congo », il faut noter que depuis 2011, le PEFC International a entrepris de soutenir le développement de systèmes de certification nationaux au Gabon et au Cameroun tout en préparant les conditions nécessaires à de tels développements dans trois autres pays du Bassin du Congo (République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo).

Aujourd'hui, le PEFC International souhaite appuyer la mise en place d'un système qui soit économiquement autonome et viable sur le long terme en mutualisant le travail réalisé sur les cinq pays cibles de la sous-région (Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo). En effet, une telle construction régionale du PAFC permettra certainement d'effectuer une économie d'échelle diminuant très significativement de nombreux coûts tels que l'évaluation du système, l'adhésion au PEFC International, les coûts liés aux futures révisions du standard, etc.

⁶ A noter que le COFRAC a accrédité le Bureau Veritas pour réaliser des audits PAFC au Gabon.

Pour y arriver, l'approche suivie est de développer des PCI PAFC pour le bassin du Congo répondant aux exigences de PEFC avec des annexes spécifiques pour chaque type de forêts exploitées en fonction des pays. Ainsi, six annexes sont actuellement prévues : <concessions> pour les cinq pays et <forêts communautaires> pour le Cameroun.

Un tel exercice de développement du standard permettra un fort renforcement des capacités autour de la certification PAFC créant non seulement un réseau de parties prenantes impliquées mais également une connaissance approfondie du système, de son fonctionnement et de son contenu chez l'ensemble des parties prenantes appelées à s'exprimer, entre autres, lors des consultations publiques.

En prenant en compte la démarche *bottom-up* du PEFC International, et la nécessaire appropriation, par les acteurs locaux du développement d'un PAFC régional, il apparaît que l'ATIBT est l'acteur le plus central et le plus représentatif du secteur forestier sous régional donc le mieux placé pour piloter le développement d'un système PAFC régional. Le PPECF a donc reçu une requête de l'ATIBT qu'il va instruire au début du deuxième trimestre 2018.

Ligne 2 : soutien au bureau FSC Régional & motion n° 65 & n° 34

Indicateur global : les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

«De fait, malgré les efforts considérables consentis ces dernières années par les institutions internationales, dont l'UE, l'AFD et la KfW , afin d'amener la foresterie à un niveau de premier ordre (plans d'aménagements, gestion durable et certification), malgré les sommes investies dans des mécanismes tel que les APV ou de réglementations tel que le RBUE2, malgré les outils mis en place, à l'instar de l'OTP3 par WRI, force est de constater que nous sommes aux prémices de ce que d'aucuns qualifieront de grand chambardement. A cela, il faut bien entendu garder à l'esprit les efforts quotidiens et répétés des acteurs du privé qui n'ont pas rechigné à la tâche. Tous les jours ils ont œuvré, avec leurs collaborateurs, sur le terrain et dans les bureaux, à mettre sur les fonds baptismaux un nouveau modèle de foresterie responsable dans le Bassin du Congo, puis à le faire vivre. Les ONG, qui étaient dans un premier temps des parties prenantes sont devenues quant à elle des parties intégrées dans ce mouvement.

L'affaiblissement soudain et brutal ; tout cela se passant sous nos yeux, en quelques mois, ne remet-il pas en question tout cet investissement ? Les conséquences de cette mutation sur la légalité forestière dans la région sont potentiellement vertigineuses. Cela désamorçe toutes les théories de changement de toutes les politiques et de tous les projets actuellement en cours et qui misent tout sur le lien entre des entreprises responsables et les marchés européens et américains

Est-ce un changement, une évolution, une mutation, une révolution, voire même le début d'un chaos ? ⁷».

La CgP croit davantage à une responsabilité intrinsèque des concessionnaires dans la situation actuelle. En effet, certaines concessions FSC du bassin du Congo ne sont pas spécialement fragilisées (en dehors de celles qui sont dans le champ d'application des IFL), tandis que d'autres sont en faillite. Parmi les causes possibles, on peut certainement invoquer aussi pour certaines situations, certains investissements (renouvellement d'engins lourds, promotion de nouvelles essences, etc.) qui n'ont pas été réalisés à temps, faute de moyens ou de surcoûts que les entreprises doivent, chaque année, absorber.

⁷ Extrait d'une communication de l'Université de Caen, laboratoire NIMEC UPRES -EA 969, auteur Emmanuel Groutel ; mars 2018

Toujours est-il que sur le terrain, se répand maintenant l'idée que la certification FSC a « tué » certaines entreprises historiques (groupe Rougier, Wijma) et mis gravement en difficultés d'autres.

Il apparaît donc, que « ceux » qui ont incité les entreprises FSC à se faire certifier FSC en évoquant des premium élevés⁸, devraient avoir à cœur de trouver rapidement des ressources additionnelles de revenus, tels que des mécanismes de paiements pour services environnementaux (PSE), pour pallier le faible consentement des consommateurs à payer sensiblement plus cher, un bois issu d'une gestion durable.

A tout le moins, le board du FSC International aurait dû mieux maîtriser la surenchère des exigences, qui n'a eu de cesse, depuis des années, d'imposer des coûts de certification, toujours plus élevés, sans contrepartie suffisante, sur les prix.

Sans ce rééquilibrage entre coûts et bénéfices, les pays du bassin du Congo risquent d'adapter, à court terme, leur législation à la baisse, pour normaliser ce qui est considéré aujourd'hui comme illégal, afin de pouvoir répondre « légalement » aux besoins des marchés domestiques et à l'affectation de terres à l'agriculture, pour nourrir l'accroissement démographique qui s'annonce.

Il semble que cette prise de conscience soit effective au FSC, puisque ce dernier a transmis une requête [n° 200] d'appui, s'inscrivant dans la poursuite des activités menées en phase I du PPECF, et centrées sur les résultats suivants :

- terminer le transfert de la norme régionale pour le bassin du Congo vers des normes nationales FSC pour les pays prioritaires (Cameroun, Gabon, Congo-Brazzaville et RDC) intégrant le jeu des indicateurs régionaux de gestion des paysages forestiers intacts⁹ ;
- mettre en œuvre l'<ADVICE 20-007-18 Advice Note for the interpretation of the default clause of Motion 65>;
- suivre la motion n° 34¹⁰ qui requiert du Secrétariat FSC d'encadrer une étude qui doit être menée pour évaluer l'impact social, environnemental et économique de la Motion n° 65 à l'échelle régionale dans les régions impliquées (Canada, Russie, Amazonie et Bassin du Congo) ;
- finaliser les lignes directrices HVC FSC® pour les forêts du Bassin du Congo ;
- diffuser largement la carte des HVC-2 (des forêts de grandes dimensions, à l'échelle du paysage, très importantes au niveau régional ou national, à l'intérieur desquelles vivent en abondance des populations viables de plusieurs, voire de toutes les espèces naturelles et ce, selon un modèle de distribution naturelle » pour les forêts du Bassin du Congo ;
- renforcer l'engagement des membres FSC d'Afrique dans les mécanismes décisionnels de l'organisation.

Auxquels s'ajoutent les résultats suivants :

- développer une procédure FSC pour démontrer l'impact de la gestion forestière responsable sur les services écosystémiques à l'échelle locale, régionale et mondiale ;
- mettre en cohérence le Guide EFIR National développé en République du Congo, du Guide RIL-C du WWF et The Nature Conservancy (TNC) pour le Bassin du Congo, avec la Procédure FSC pour les Services Écosystémiques ;
- tester la procédure FSC Services Ecosystémiques auprès de deux concessionnaires intéressées par un paiement pour PSE.

⁸ un prix premium existe malgré tout, mais peut-être pas suffisant.

⁹ IFL

¹⁰ <https://www.atibt.org/fr/suivi-de-motion-34-relative-aux-ifl-votee-a-lag-de-fsc-a-vancouver/>

L'analyse par la CgP de la requête a conduit à un certain nombre de remarques, dont principalement :

« ...Il est nécessaire que la requête développe :

- la partie relative aux services écosystémiques dont l'objectif est de parvenir à certifier du stockage de Carbone, valoriser une fonction de protection de bassin versant, de production d'eau, de conservation de la biodiversité, etc. Le FSC veut développer des annexes spécifiques à son référentiel avec des mécanismes d'audit adapté ;

- l'intégration pour partie, dans la proposition, des études d'impact économique-socio-économique qui doivent être réalisées dans le cadre de la motion 34. Il est convenu que ces études doivent être réalisées par un consortium de plusieurs experts internationaux et qu'elles nécessiteront de mobiliser d'importants moyens. »

Le PPECF reste en attente d'une requête plus détaillée impliquant les partenaires cités, notamment sur les procédures <The Nature Conservancy> susceptibles de déclencher l'accès à des revenus additionnels au bois vendu certifié.

Ligne 3 : formation d'un corps de médiateurs forestiers

Indicateur global : les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

Indicateur global : 50 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'actions sociales

Indicateur global : 25 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'actions faune

L'Afrique centrale constitue le deuxième puits de carbone de la planète, après l'Amazonie, et plus de la moitié des écosystèmes majeurs pour la conservation de la biodiversité du continent africain y sont réunis.

Sur le plan humain, dans ces territoires, des cultures entières sont basées sur leur relation avec la forêt et des centaines de millions de personnes en dépendent pour leur alimentation, leurs plantes médicinales ou leur approvisionnement en énergie.

Cependant, sous l'effet de la pression démographique (la seule population de la République démocratique du Congo devrait passer de 65 millions d'habitants à 125 millions dans vingt ans) et de l'exode rural, des fronts de déforestation se développent, pour alimenter les citadins en vivriers et bois de chauffage ou encore, là pour faire place à l'agro-industrie ou ailleurs, à l'extraction minière contrôlée ou sauvage (même les concessions certifiées FSC-FM sont de plus en plus confrontées à des activités illégales d'orpaillage qui peuvent compromettre le renouvellement de leur certificat de gestion durable).

Toutes ces dynamiques, expliquent que les Etats vont , dans un proche avenir, certainement devoir revoir profondément la gestion des territoires forestiers en prenant en compte la valeur grandissante de ces forêts, notamment pour le stockage du carbone, qui pourrait devenir supérieure aux revenus générés par l'exploitation, dans une perspective de paiements pour les services environnementaux rendus, à l'échelle mondiale.

On comprend donc facilement que cette région va être l'objet de multiples enjeux potentiellement conflictuels entre acteurs aux intérêts divergents, et ce, du niveau le plus local, à l'échelle du village, jusqu'au niveau international.

Et, si aujourd'hui, la région est largement sous surveillance satellitaire, et suivie par de nombreux « techniciens » et experts en tous domaines, il n'en reste pas moins, qu'elle est mal préparée à résoudre

les multiples conflits d'usage qui s'annoncent et qui vont devoir faire l'objet de compromis et de consensus les plus robustes possibles.

C'est dans cette perspective que la CgP a proposé au CDO de Brazzaville, de doter les communautés riveraines et les peuples autochtones et autres acteurs, d'un nouvel outil dans la résolution de conflits : la médiation, par la formation d'un corpus de médiateurs forestiers pour chaque pays de la zone d'intervention du Programme (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, République Démocratique du Congo).

Ainsi, le PPECF a rencontré, à Paris (3 et 4 janvier) les titulaires du certificat universitaire de médiateur organisé par l'IFOMENE¹¹ (Université Catholique de Paris) pour leur parler de l'environnement difficile dans lequel travaillent les concessionnaires forestiers. Il en est ressorti que les compétences de l'IFOMENE pourraient être sollicitées sur au moins trois interventions :

- un appui à la redéfinition des partenariats public privé (PROGEPP) au Congo, à travers une évaluation des dispositifs de conservation de la faune et de lutte anti-braconnage et la formulation de propositions pour la mise en place d'une nouvelle organisation [ANO n° 188]. Pour faciliter l'implication d'IFOMENE dans ce travail, les sociétés OLAM, IFO et ROUGIER ont confirmé leur contribution financière aux honoraires des consultants « médiateurs » ;
- la formation et la mise en place d'un corps de médiateurs forestiers¹² (intervention validée au CDO de Brazzaville). Sur cet objectif, les rencontres à Paris ont permis de dresser les contours de cette formation et d'établir un rétro planning qui pourrait faire démarrer l'intervention courant février 2019 ;

Activités principales à suivre par la CgP

1. SELECTION DES CANDIDATS à DOUALA
 - a. Appel à candidature vers des professionnels en activité, sur dossier et projet (Présélection), Frais de dossier 100 000 F CFA 150 €, Billets pris en charge
 - b. Sur entretien (Sélection)
 - c. Nombre : supérieur à 15 (nombre final recherché = 20) + 9 interlocuteurs de médiation des concessionnaires FSC + un cadre des Ministères des Eaux et Forêts= 5 (Critères dans chaque cas)
2. FORMATION A PARIS
 - a. Formation de base Tronc commun méthodologie éthique pratique (environ 12 jours)
Dont systémie Ifomene / Cefpomen
 - b. Mise à niveau technique sur les cadres légaux, les codes Forestiers, la Certification, Plans opérationnels annuels, critères indicateurs, audit, CLIP, etc. (environ 8 jours) + cas pratiques avec un médiateur à partir d'exemples tirés de demandes d'actions correctives sur enjeux et risques [Consultant technique] + Indigenous People.
 - c. La professionnalisation du médiateur - OHADA & Interculturel avant en a) ou b) (environ 8 jours)
Médiation de projet, Foncier, Succession, Commercial, Comment s'installer en profession libérale
 - d. Préparation d'un travail personnel de terrain à réaliser sur 4 mois (environ 4 jours)
Le sujet de mémoire sera validé + lettre d'accréditation.
3. STAGE DE TERRAIN (4 mois).
 - a. Forfait frais (500€ ?)

¹¹ <https://www.icp.fr/a-propos-de-l-icp/decouvrez-l-icp/facultes-et-instituts/institut-de-formation-a-la-mediation-et-a-la-negociation-1602.kjsp>

¹² Il sera nécessaire de clarifier préalablement, le type de situations auxquelles pourront être confrontés les médiateurs, et les résultats attendus de leurs interventions, afin de mieux définir l'adéquation des candidats aux profils souhaités et le contenu du cursus de médiation forestière, dans un cadre opérationnel et institutionnel (reconnaissance par l'OHADA, par les chambres de commerce, etc.)

| | |
|----|--|
| | b. Modalités encourageant utilité, autonomie, créativité (fond et forme), responsabilité |
| | c. Rédaction du mémoire sur la base convenue |
| 4. | SOUTENANCE ET IMPLANTATION DES MEDiateURS (dont inscription au CEPFOMEN) cette phase devra être coupée en deux car il faut un délai de correction (4 jours) |
| | a. Mémoires + QCM |
| | b. Remise officielle ... COMIFAC... OHADA ... |
| | c. Utilisation des mémoires |
| | d. Favoriser blog intranet forestier et groupe au sein du CEPFOMEN |
| 5. | FORMATION PERMANENTE auprès du CEPFOMEN Nota : Nous avons évoqué et devons prendre en compte le besoin d'outils de communication spécifiques (vidéos, bandes dessinées...) adaptés au contexte et aux populations cible. |
| 6. | FINANCEMENT Quote-part de 25% (du budget global ?) demandée aux entreprises |
| 7. | CALENDRIER PREVISIONNEL |
| | a. 30 Avril 2018 au plus tard : programme et budget prêt pour validation par les bailleurs |
| | b. Début septembre 2018 : information ciblée aux candidats potentiels (avocats, experts forestiers, exploitants FSC, Ministères de tutelle) |
| | c. Octobre 2018 : Présélection |
| | d. Février 2019 : début de la formation |

- une formation sur le respect des droits de l'homme pour les éco-gardes, le personnel de sécurité, les services d'administration et les cadres des entreprises (guide, e-learning ?) [à développer avec les entreprises motivées (IFO notamment)].

Ligne 4 : appel à projets

- ✓ Dans le prolongement des études de faisabilité de microcrédit¹³ réalisée en phase I du PPECF, IFO, a confirmé son intérêt de mener un projet pilote, en association avec l'Ong Swishand¹⁴ pour définir une approche de développement local, à travers le microcrédit. Une rencontre devrait être programmé en avril prochain [→indicateur social] ;
- ✓ Une requête de doctorat voulant comparer l'incidence du mode d'exploitation forestière sur la faune, a été transmise par l'Université d'Utrecht. L'analyse de la requête n'a pas permis à la CgP de la présenter en non objection pour son financement ;
- ✓ La CgP est en discussion avec l'équipe du professeur Milind Tambe¹⁵ qui travaille, avec son équipe, à implanter un module d'intelligence artificielle dans le logiciel SMART¹⁶, basé sur des algorithmes et la théorie des jeux, afin de donner au logiciel une dimension prédictive [→ indicateur environnemental] ;
- ✓ Le CIRAD en association avec Nature + a transmis une requête [n° 201] relative au développement d'un outil pédagogique < la mallette CLIP> facilitant un réel dialogue social entre les différentes parties prenantes dans une démarche de Consentement libre, informé et préalable,

¹³ http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html <Étude de faisabilité de la mise en place d'un système de microcrédit sur le site de Djoum>

¹⁴ <http://www.swishand.ch/she/ind.php>

¹⁵ <http://teamcore.usc.edu/tambe>

¹⁶ <https://2016congress.iucn.org/fr/news/20160301/news/smart-un-logiciel-pour-lutter-contre-la-criminalite-liee-au-traffic-despeces.html>

(CLIP) avec les communautés locales, les exploitants forestiers, les Administrations, les ONGs etc. La CgP a néanmoins transmis au CIRAD quelques observations dont :

« ...Nous pensons qu'une des grosses difficultés du CLIP est d'archiver les accords obtenus et qu'ils puissent être opposables aux parties en cas de conflit. Autrement dit, comment se souvenir des années plus tard, dans un milieu où la règle écrite, n'est certainement pas la plus adaptée. De plus, la notion de consentement pour les populations est certainement une notion dynamique « je suis d'accord aujourd'hui, mais cela ne présume pas que je le serai encore dans le futur même proche ». La question est aussi de savoir à qui on s'adresse, et de qui provient le CLIP. L'intérêt de l'outil proposé ne doit pas prendre uniquement le côté descriptifs de territoire (carte villageoise) car cela n'apporterait pas grand-chose. L'outil doit aussi aborder plus globalement le développement local, l'usage de la rente forestière, etc.

Il existe également un risque que les entreprises disposant de peu de compétences en ingénierie sociale (y compris les certifiés FSC) ne s'engagent pas dans un processus CLIP très compliqué et qui pourraient impliquer des contraintes fortes dans la gestion des UFA. L'appropriation de l'outil par les opérateurs privés n'est donc pas une garantie absolue. Il serait intéressant de développer la méthodologie CLIP au niveau OLB, sans doute de façon moins poussée ». [→ indicateur social]

2.1.2 AXE II : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée

A l'issue du CDO tenu à Brazzaville, les 23 et 24 novembre, le tableau ci-dessous mentionne les interventions retenues¹⁷ sur la composante 2 du PPECF et leur budget indicatif alloué :

| Budget après CDO PPECF CDO de Brazzaville 23/24 novembre 2017 | | | | | | |
|--|------------------|------------------------|-------------------------|--------------|---|--|
| Libellé | Budget € | | Bénéficiaires | Décision CDO | Recommandations issues de l'atelier préparatoire | |
| | PPECF | Cofinancement | | | | |
| AXE II "Les règles de l'art" | | | | | | |
| 5 Projet IDROP (drone) CEA-CIRAD-NATURE +SUNB | 243.750 | 400.000 | Concessionnaires et Et: | oui | Les nouvelles technologies doivent être développées | |
| 6 Soutien au Programme P3FAC (ATIBT) | 682.500 | 3.000.000 | Recherche & concessio | oui | Doit déboucher sur des recommandations pratiques | |
| 7 Classement SATA (ATIBT) | 195.000 | 70.000 | Concessionnaires indu: | oui | lettre d'engagement des concessionnaires | |
| 8 Promotion des LKTS | 390.000 | > 50.000 | Tout concessionnaire | oui | | |
| 9 Développement du e-learning | 390.000 | à préciser | Concessionnaires & so | oui | En partenariat, notamment avec le RIFFEAC | |
| 10 Développement d'un guide vers la certification | 292.500 | à préciser | Concessionnaires & so | oui | | |
| 11 Développement d'outils logiciels de monitoring | 146.250 | à préciser | Concessionnaires | oui | En particulier les entreprises asiatiques | |
| 12 Appui aux entreprises (dont coaching vers la certification) | 2.437.500 | 2.500.000 | Concessionnaires vers | oui | Voir annexe spécifique du CDO | |
| 13 Protocole de collaboration avec le projet APV-FLEGT UE/FFEM | 877.500 | 4.000.000 | Tout concessionnaire | oui | Préciser l'articulation. Eviter tout double emploi avec les moyens de la Cellule de gestion du PPECF. Prise en compte des forêts communales et communautaires | |
| Sous-total | 5.655.000 | > 10.000.000 | | | | |

Actions réalisées durant la période :

Ligne 5 : projet IDROP (drone) CEA, CIRAD, Nature +, SUNBIRDS

Indicateur global : les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

Indicateur global : 75 % des entreprises certifiées FSC ou PEFC mettent en œuvre ont un plan de gestion faune effectif ;

Indicateur global : 25 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'actions faune.

L'intervention vise à développer une solution de télédétection drone qui devrait permettre :

- une aide à la planification des opérations d'exploitation ;
- un suivi des perturbations du couvert forestier (suivi post-exploitation et surveillance IFL) ;
- une communication ciblée (EFIR, IFL, etc.) sur l'apport de la technologie drone au sein des entreprises forestières.

Ces objectifs sont sous-tendus par une demande émanant directement de certaines entreprises forestières (IFO, PALLISCO, autres) qui souhaitent aujourd'hui, développer de nouveaux outils de planification-inventaire et de monitoring des chantiers performants, à moindre coûts.

Ainsi, l'intervention, a pour objectif de fournir des informations standardisées qui seront directement utilisables pour l'évaluation de certains critères de certification, notamment FSC ou PAFC, par le déploiement rapide d'une acquisition, par drone, d'informations qui doivent être relevées fréquemment.

Suite aux observations reçues sur ce dossier [DNO n° 173], la CgP a introduit ce dossier pour non objection de la KfW en date du 1er mars, en tenant compte du mode opératoire de la région Occitane téléchargeable à l'url <https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Recherche-et-Societe-s> qui indique :

« L'appel à projets « Recherche et Société(s) » vise à soutenir la recherche en collaboration sur tous les domaines thématiques, depuis l'évaluation "sociétale" d'une innovation jusqu'à la mise en œuvre de programmes, par un consortium réunissant des laboratoires publics d'Occitanie [CEA_Tech & CIRAD] et au moins une entreprise [SUNBIRDS]. Ce dispositif a pour but de favoriser la mise en place de

¹⁷ Sous réserve d'une non objection finale.

collaborations pérennes entre recherche publique et entreprises, mais également d'aborder les questions que soulèvent les innovations (technologiques, organisationnelles) en évaluant leur faisabilité et/ou acceptabilité sociétale. »

C'est donc, les labo CEA-Tech + CIRAD associés à l'entreprise SUNBIRDS qui portent le projet dans un montage où le volet gestion durable/certification iDROCertification va permettre à SUNBIRDS de financer sa contribution dans l'appel à projets de la région Occitane¹⁸ et engager ainsi le programme de recherche industrielle iDROP d'appui à l'inventaire forestier (également au suivi écologique de grands espaces [motion FSC n° 65 IFL]) en partenariat avec l'entreprise IFO.

Ligne 6 : soutien au Programme P3FAC (ATIBT)

Indicateur global : les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

Indicateur global : 75 % des entreprises certifiées FSC ou PEFC mettent en œuvre un plan de gestion faune effectif ;

Indicateur global : 25 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'actions faune

Nature +, maître d'œuvre désigné par l'ATIBT de ce Programme et le PPECF ont élaboré un projet de protocole de stratégie collaborative portant sur trois volets interagissant entre eux¹⁹. Il est entendu par un échange avec la KfW que ce protocole ne peut pas être considéré comme un engagement primaire de la Convention n° BMZ 2015 68 203. Nature+, pour bénéficier d'un appui du Programme, rédigera, pour chaque intervention concrète, des TDR complets et détaillés dans chaque volet de l'intervention :

- Volet 1 : amélioration de la gestion de la faune et du suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement dans les forêts de production d'Afrique centrale ;
- Volet 2 : capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur la dynamique forestière et la sylviculture et uniformisation des techniques d'exploitation à impact réduit dans les forêts du bassin du Congo ;
- Volet 3 : appui aux Administrations locales pour l'intégration des nouvelles connaissances sur la gestion durable des forêts dans les réglementations d'Afrique centrale.

Le PPECF est en attente d'une ou plusieurs requêtes spécifiques à ce Programme.

Ligne 7 : classement SATA

Dans un contexte plus global d'une amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle, de l'optimisation de la valorisation des bois, de recherche de rentabilité matière, d'une meilleure gestion de déchets²⁰ (répondant aux objectifs de certification selon le critère n°5 de FSC), les producteurs de bois du bassin du Congo envisagent l'adoption d'un système de règles de classement : Les règles SATA (Sciage Avivés

¹⁸ Sur des fonds européens accordés aux régions en faveur de l'innovation technologique.

¹⁹ Dans la continuité des projets ACPAC et GAB-EFIR, financés par la première phase du PPECF.

²⁰ Le classement des grumes et des sciages permet de différencier les qualités et permettent d'établir une valeur marchande à des ensembles de produits. Le rendement matière actuel d'une scierie est d'environ un tiers, c'est-à-dire que pour une tonne de bois arrivant à la scierie, environ 300 kg sont transformés en sciages commercialisable et 700 kg ne sont pas valorisés et forment les rebus (également appelés connexes ou déchets selon le contexte). Ces rebus doivent être éliminés car ils deviennent rapidement encombrants, et le plus souvent ils sont brûlés à proximité de la scierie.

Tropicaux Africains) susceptibles de modifier positivement le pourcentage commercialisé d'une grume, autorisent des « découpes » plus avantageuses dans un produit plat (avivés, planches, etc.).

Historiquement, les règles actuelles ont été établies à une période où le coût du transport, l'abondance de la ressource et le coût de la première transformation incitait les producteurs à ne commercialiser que la plus belle qualité. Ceci explique qu'aujourd'hui encore l'image "technique" des bois tropicaux est associée à un bois sans défaut, avec un nom de qualité unique (FAS, First and second) qui varie non seulement d'une entreprise à l'autre mais aussi en fonction des clients²¹. Cette absence de règles communes a entraîné les entreprises à produire une qualité toujours supérieure pour se différencier des concurrents. Il était donc raisonnable, dans un monde aux ressources naturelles finies, de revenir à un système de classement, engendrant moins de pertes : les règles SATA.

Dans cet esprit, l'ATIBT avait adressé une requête au PPECF pour promouvoir une amélioration des rendements matière par le classement SATA des sciages et en date du 10 février, la KfW avait donné sa non objection à une subvention de l'ATIBT pour démarrer cette intervention qui prévoyait plusieurs étapes :

- a) Réunir les entreprises productrices de ces essences pour la démarche ;
- b) Démontrer par une étude le gain en rendement matière et les proportions des différentes qualités en fonction des règles appliquées (règles conventionnelles, versus règles spécifiques de l'entreprise, versus règles SATA, versus règles MGR²²) ;
- c) Rechercher des noms de qualité commerciale attractifs pour le client en étudiant la correspondance possible avec les autres règles internationales (notamment avec les règles MGR) ;
- d) Rédiger des documents vulgarisés pour les opérateurs (plaquette, posters, etc.) ;
- e) Rédiger un document promotionnel expliquant les qualités aux consommateurs ;
- f) Former les opérateurs (voire d'autres formateurs) pour l'application de ces règles de classement ;
- g) Définir une date de lancement lorsque le dispositif est opérationnel et communiquer massivement sur cette transition le moment venu ;
- h) Promouvoir l'application de ces règles lors d'événements professionnels.
- i) Suivre l'évolution de l'application des règles sur le marché et rester à l'écoute des entreprises qui rencontreraient des difficultés.

La suite ne semble pas avoir donné raison à cette proposition de changement des règles de classement, puisque les entreprises, au final, ont refusé de contribuer financièrement à l'intervention, sans doute de peur de perdre des parts de marchés qui ne cessent, depuis la crise de 2008, de se rétrécir.

Néanmoins, il semble qu'une incompréhension soit à l'origine de ce refus et l'ATIBT travaille à clarifier certains malentendus.

²¹ Le principe de ces règles repose sur le décompte d'un nombre maximal de défauts standards en fonction de la surface de la pièce de bois. Sur ce principe, si les défauts sont proches des extrémités d'une pièce de bois, celle-ci comporte une surface de bois sans défaut qui ne sera pas valorisée car la pièce est déclassée. Ces règles de classement définissent 3 choix standards (FAS, n°1 common and select, n°2 common) et 7 choix spéciaux (prime, prime narrows, FAS shorts, prime strips, blocks et shorts, furniture squares, constructional grade)

²² Malaysian Grading Rules

Ligne 8 : promotion des LKTS²³

Indicateur global : les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

Face aux pressions environnementales et économiques, les forêts du bassin du Congo sont de plus en plus vulnérables. Sans une valorisation durable de ses produits, la forêt est susceptible d'être convertie pour une occupation des terres plus rentables, telles que l'agriculture et l'élevage, sources de 75% de la déforestation actuelle (d'après la FAO, 2002).

Or, parmi les nombreuses centaines d'essences présentes dans les forêts du bassin du Congo, seules quelques dizaines d'essences sont exploitées industriellement. La gestion durable de ces essences et les risques d'illégalité des bois augmentent donc sensiblement, plus la pression sur ces essences traditionnelles, est forte.

Rappelons qu'à l'échelle de l'Afrique, la consommation annuelle de bois devrait croître de plus de 40% d'ici 2030, et la région dans son ensemble est appelée à devenir un importateur de produits du bois pour la cuisson et la construction (d'après Fonds pour l'environnement mondial 2013). Une adaptation de la filière forêt-bois est absolument nécessaire pour suivre cette évolution.

La CgP a analysé la requête transmise par l'ATIBT qui nécessite d'être discutée et précisée sur le plan méthodologique, car la thématique LKTS n'est pas nouvelle et n'a à ce jour pas trouvé de solution. La CgP estime que l'appui du PPECF aura un plus grand impact en encourageant des logiques venant du terrain, notamment à partir du hub de la zone spéciale de Nkok²⁴, et déjà mises en œuvre par des acteurs confrontés à la nécessité de promouvoir des essences moins connues pouvant substituer leurs produits actuels.

Ligne 9 : développement du e-learning

Indicateur global : les superficies certifiées FSC-FM ou PEFC restent stables (5,5 Mio d'ha) et pour 75 % d'entre elles, un plan faune est effectif ;

Indicateur global : 5 Mio ha certifiés légaux de niveau OLB, VLC ou FSC-CW en 2020 (situation T0 3,1 Moi ha).

La CgP a rencontré à Douala, en date du 25 février, le Consultant Vincent Pelé qui avait élaboré le module d'apprentissage en e-learning sur la sécurité de l'abattage. Il est prévu de poursuivre la collaboration sur des modules encore à choisir, notamment, sans doute, un module orienté contre la corruption du personnel et des cadres dans les entreprises forestières, les premiers secours, la lutte anti incendie.

Ligne 10 : développement d'un guide vers la certification

Indicateur global : les superficies certifiées FSC-FM ou PEFC restent stables (5,5 Mio d'ha) et pour 75 % d'entre elles, un plan faune est effectif ;

Indicateur global : 5 Mio ha certifiés légaux de niveau OLB, VLC ou FSC-CW en 2020 (situation T0 3,1 Moi ha).

Pas d'action pour la période

²³ Lesser known timber species.

²⁴ <http://www.fr.gsez.com/>

Ligne 11 : développement d'outils logiciels de monitoring

Indicateur global : les superficies certifiées FSC-FM ou PEFC restent stables (5,5 Mio d'ha) et pour 75 % d'entre elles, un plan faune est effectif ;

Indicateur global : 5 Mio ha certifiés légaux de niveau OLB, VLC ou FSC-CW en 2020 (situation T0 3,1 Mio. ha).

Dans la même réunion évoquée pour la ligne 9, la CgP a repris une discussion autour d'un outil logiciel que le consultant Vincent Pelé avait élaboré pour le monitoring d'un objectif de certification d'une entreprise, au Cameroun, devenue aujourd'hui, la référence dans le bassin du Congo. Cet outil lui avait permis de suivre précisément l'avancement de toutes les actions à mener et d'établir un tableau de bord mensuel graphique destiné au management de l'entreprise (pour rappel, cette entreprise certifiée FSC-FM a pu obtenir son certificat FSC-FM sans aucune non-conformité majeure). Depuis, le consultant a décidé de professionnaliser cet outil pour le proposer aux entreprises, en ajoutant différents modules complémentaires: audit internes, audits fournisseurs et analyse de risque de la chaîne d'approvisionnement des bois (système de diligence raisonnée), ce dernier étant actuellement le plus demandé.

De l'avis de la CgP, il y a là, une belle opportunité de contribuer à l'émergence d'un outil logiciel complet qui faciliterait, dans le bassin du Congo, le monitoring d'une norme attachée à une certification, qu'elle soit de niveau légal ou de gestion responsable.

Ligne 12 : appui aux entreprises dont coaching vers la certification

Indicateur global : 5 Mio ha certifiés légaux de niveau OLB, VLC ou FSC-CW en 2020 (situation T0 3,1 Mio ha).

La CgP a mis en ligne, sur son site web, une page²⁵ réservée aux appuis de coaching vers la certification où il peut être téléchargé :

- le formulaire de demande d'appui coaching (cf. annexe 2) ;
- une note explicative sur le coaching vers un certificat ;
- les taux d'interventions financiers, suivant le certificat visé.

Approche méthodologique

Candidature

Les entreprises intéressées par l'offre de coaching devront en faire la demande auprès de PPECF2 selon la procédure ad hoc et devront remplir un formulaire de demande.

A travers ce formulaire, l'entreprise doit apporter certains éléments de présentation permettant à PPECF2 de déclencher le processus de coaching. Un certain nombre de prérequis sont néanmoins considérés comme essentiels dès cette phase à savoir :

- ✓ l'existence de principaux documents attestant de la légalité (registre du commerce, agréments, patentes, convention...);
- ✓ un plan d'aménagement validé avec Plan de gestion et Plan annuel d'opérations (PAO) validé ;
- ✓ une personne ressource au sein de l'entreprise désignée comme « responsable certification » qui sera le correspondant de l'expert PPECF2. Cette personne est également importante pour s'assurer de la capitalisation des acquis et la possibilité de former en interne d'autres ressources ;

- ✓ les preuves d'un partenariat existant ou d'un engagement de coopération avec un bureau d'étude expérimenté et compétents en matière d'aménagement forestier et de certification ;
- ✓ un engagement signé de la direction à aller vers la certification de légalité et à supporter au minimum la réalisation de l'audit initial.

Réalisation d'un diagnostic préalable

Le diagnostic préalable a pour objectif d'établir un premier état des lieux et d'évaluer le niveau de l'entreprise par rapport aux exigences des certificats de légalité en partant du principe que les certificats actuellement disponibles sur le marché (OLB : Origine et Légalité des Bois supporté par Bureau Veritas Douala et FLV : Forest Legality Verification supporté par Rainforest Alliance et le Timber Legality & Traceability Verification Service de SGS) sont à peu près similaires dans leurs niveaux respectifs d'exigence ainsi que dans leur audibilité.

Ce diagnostic est soumis à une exigence de confidentialité et réalisé par l'expertise de la CgP du Programme. Ainsi, le diagnostic donnera systématiquement lieu à la rédaction d'un rapport de synthèse à l'intention de l'entreprise candidate et du promoteur du Projet (KfW et COMIFAC). Ce document restera strictement confidentiel. Seul les résultats globaux, moyennés et non nominatifs peuvent éventuellement être mis en ligne sur le site de PPECF.

L'intervention des bureaux d'étude (BE) pour la mise à niveau de l'entreprise candidate

De nombreuses entreprises ont noué des partenariats avec des bureaux d'étude (BE) pour la réalisation des inventaires, des plans d'aménagement, des études spécifiques (étude d'impact, étude FHVC...) ou pour des appuis techniques à la certification, notamment pour répondre à des non conformités apparues à l'issue des audits (cas des entreprises déjà certifiées).

Pour augmenter les chances de succès du coaching (la réussite d'un audit initial), le PPECF s'appuie sur ces coopérations existantes pour gagner en efficacité et en rapidité. Il est donc demandé, le cas échéant, au BE d'être présent au moment du diagnostic afin de s'assurer de la totale transmission des informations mais également de permettre une meilleure relation de travail.

Engagement de l'entreprise

Les engagements de l'entreprise seront formalisés dans le contrat de partenariat signé avec PPECF et porteront sur :

- ✓ la participation pleine et entière au diagnostic préalable, avec l'engagement de mettre à disposition de l'expert toute la documentation utile et mobiliser les ressources humaines à tous les niveaux de l'entreprise ainsi que les moyens logistiques nécessaires pour sa mission. Cette participation inclut le partage et la validation des résultats et du programme d'action ;
- ✓ la mise en œuvre avec le BE de son choix du plan d'action selon le calendrier prévu ;
- ✓ l'obligation d'une information régulière de l'état d'avancement du programme auprès de l'expert PPECF (minimum tous les mois) et de fournir les preuves matérielles et tangibles de la réalisation des actions prévues (rapport de mission, études, compte rendu de terrain, support pédagogique de formation/sensibilisation, PV, documents et formats, procédures, photo...) ;
- ✓ faciliter la venue du point focal national ou de l'expert en certification PPECF lors des visites complémentaires ou préalable à l'audit (4 à 8 semaines avant) ;
- ✓ la contractualisation avec un OC de son choix ;
- ✓ l'obligation de passer l'audit initial dans un délai de 24 mois, sauf cas de force majeure apprécié ou retard argumenté, justifié auprès du PPECF.

Sur le terrain, la CgP a réalisé du 15 au 19 janvier, une étude diagnostic globalement positive chez l'entreprise SOMIVAB au Gabon qui a sollicité l'appui du PPECF vers l'objectif de se faire certifier PAFC. Afin de pouvoir contrôler directement toute la chaîne de production du bois, SOMIVAB exploite, depuis janvier 2013, une concession forestière de 304.000 hectares, à partir de laquelle, elle veut pouvoir s'approvisionner en bois certifiés et répondre à des marchés « ferroviaires » qui sont en forte hausse (interdiction en Europe du traitement des traverses à la créosote). De ce fait, SOMIVAB voudrait obtenir un certificat PAFC (ou au minimum, un certificat de légalité) dans les meilleurs délais.

La CgP a donc transmis en date du 12 février, pour non objection à la KfW et à la COMIFAC, la demande d'appui-coaching en faveur de la société SOMIVAB.

La CgP a reçu d'autres sollicitations, citons l'entreprise SEFCA en RCA et les entreprises TTIB, SBL et BSO au Gabon, pour laquelle un diagnostic est programmé en mars, avril et mai. Par ailleurs, la CgP s'est

rendue à Batouri (Cameroun), le 10 et 11 mars, pour rencontrer l'entreprise STBK, intéressée, elle aussi, par l'obtention d'un certificat de légalité.

A noter que :

- le PPECF a soutenu la formation intensive de 8 jours organisée par Rainforest Alliance (RA), pour acquérir les connaissances et capacités techniques nécessaires pour se qualifier en tant que Forest Stewardship Council™ Lead Auditeur en Gestion Forestière (GF) et Chaîne de Traçabilité (CoC), par la prise en charge des frais d'inscription de trois participants que RA avait préalablement sélectionnés sur dossier.
- le contrat C122 < Etude d'impact environnemental et social du PEA n° 191> concédé à ROUGIER Sangha Mbaere (RSM) (Groupe ROUGIER) en République Centrafricaine> a été résilié suite au dépôt de bilan du Groupe le 2 mars, au tribunal de Poitiers.

Ligne 13 : protocole de collaboration entre les projets APV-FLEGT UE-FFEM / PPECF

A Paris, début janvier, l'ATIBT et le PPECF ont travaillé sur un projet de protocole de collaboration pour mettre en œuvre, les composantes communes suivantes :

Composante 2 :

- mettre en place des points focaux au travers des associations professionnelles du secteur privé dans chaque pays (syndicat), qui auront pour mission de :
 - ✓ faire le lien entre les entreprises et les projets FLEGT-REDD+ et PPECF 2 ;
 - ✓ sensibiliser le secteur privé et identifier les entreprises candidates la certification ;
 - ✓ appuyer la réalisation des diagnostics de légalité (sous la supervision de l'expert certification du PPECF 2) ;
 - ✓ faire l'analyse du niveau de légalité selon les exigences FLEGT sur la base des résultats d'audit;
 - ✓ communiquer (activités des projets, certification, FLEGT APV et RBUE, REDD, exigences marché, etc.) ;
 - ✓ mener des actions de lobbying pour faire reconnaître la certification tierce partie dans les APV et dans les processus de due diligence ;
- sensibiliser le secteur privé, et identifier les entreprises candidates au coaching de certification vérifié tierce partie, notamment sur processus de certification, les exigences des systèmes de certification, les implications en termes social et environnemental, les liens entre certification et APV/FLEGT et RBUE, etc. ;
- appuyer les diagnostics initiaux de légalité sur les aspects sociaux (internes et externes) pour les cas sensibles (tel que présence de peuples autochtones, contextes sociaux particuliers, etc.) ;
- mettre en place un plan de communication du secteur privé localement en : dotant les syndicats de sites web, permettant de communiquer sur la certification, le FLEGT, les marchés, les aspects sociaux et environnementaux, les initiatives en faveur de la biodiversité, etc. et en assurant la mise à disposition d'informations justes et fiable (en lien avec le site de l'ATIBT). Le contenu de ces sites web seront sous la responsabilité des points focaux (pour les informations et l'animation), la conception des sites serait confiée à des prestataires, avec l'appui du service communication de l'ATIBT.

Composante 3 :

Activités de lobbying et de communication de la certification des acteurs européens du RBUE pour harmoniser la reconnaissance des certificats vérifiés tierce partie, dans le RBUE, par :

- une campagne de sensibilisation / formation sur le rôle de la certification vérifiée tierce partie, dans le RBUE et de la prise en compte des aspects légaux, sociaux (interne et externe) et environnementaux (biodiversité) auprès des autorités compétentes, importateurs, fédérations et grands acheteurs de bois tropical africain, organismes de contrôle, Communauté Européenne (DEVCO) ;
- un voyage d'étude des parties européennes dans les pays producteurs d'Afrique Centrale pour rencontrer les parties prenantes des pays producteurs, visiter des sites de production, comprendre la traçabilité des produits forestiers, visiter des sites d'initiatives de conservation de la biodiversité ;
- etc.

Comme pour P3FAC, ce protocole ne peut pas être considéré comme un engagement primaire de la Convention n° BMZ 2015 68 203. L'ATIBT devra transmettre au PPECF des requêtes par bloc d'interventions :

- mise en place et fonctionnement des points focaux ;
- définition et mise en œuvre d'un plan de communication des syndicats ;
- campagnes de sensibilisation des acteurs européens à la certification ;
- voyage d'études des acteurs européens dans les pays producteurs ;
- promotion du programme dans les événements internationaux (forum).

Le comité de pilotage des Actions FLEGT et REDD+ de l'ATIBT, prévu le 14 avril à Bruxelles, devrait permettre de cerner le périmètre de collaboration entre les deux programmes.

2.1.3 AXE III « La communication »

A l'issue du CDO tenu à Brazzaville, les 23 et 24 novembre, le tableau ci-dessous mentionne les interventions retenues sur la composante 3 du PPECF et leur budget indicatif alloué :

| Budget après CDO PPECF CDO de Brazzaville 23/24 novembre 2017 | | | | | |
|---|----------------|---------------|------------------------|--------------|--|
| Libellé | Budget € | | Bénéficiaires | Décision cdo | Recommandations issues de l'atelier préparatoire |
| | PPECF | Cofinancement | | | |
| AXE III "La Communication" | | | | | |
| 14 Programme marketing ATIBT, zone ZES-NKOK, au | 585.000 | à préciser | La filière | oui | Evaluer précisément le risque de l'intégration des certificats de légalité au sein du mécanisme Fair and Precious. En discuter au sein de la commission communication (dont FSC est membre) au sein de l'ATIBT |
| 15 cinéma itinérant | 48.750 | | Populations riveraines | oui | Partenariat à développer avec le sanctuaire de la Mefou |
| 16 Jeux éducatifs jeunesse | 78.000 | | Société civile | oui | |
| 17 Représentation du Programme (CDO, etc.) | 100.000 | | | | |
| 18 Coûts d'encadrement et provision pour imprévu: | 717.969 | | | | |
| Sous-Total | 944.719 | | | | |

Actions réalisées durant la période :

Ligne 14 : Programme marketing ATIBT

Indicateur global : l'ATIBT est appuyée dans la réalisation d'une campagne de marketing des bois africains FSC ou PEFC en Europe

Pour rappel, le « Programme Marketing » de l'ATIBT a été lancé en 2014, avec le soutien de la KFW (PPECF). Son objectif a consisté à mieux comprendre les marchés bois tropicaux et à trouver les leviers stratégiques permettant de stimuler les débouchés des bois issus d'une gestion durable des forêts.

Les investigations marketing menées ont fait ressortir une double problématique :

- image : sur le plan environnemental (déforestation), social (destruction des ressources sans bénéfice local) et légal (peu de connaissance et de crédibilité des labels) ;
- produit : mauvaise connaissance technique (prescripteurs et consommateurs) et difficulté du positionnement par rapport aux autres matériaux, y compris les bois européens.

L'étude a également révélé l'engagement des gestionnaires forestiers implantés dans le bassin du Congo dans l'amélioration permanente de leurs pratiques et leur volonté de s'associer au programme marketing pour valoriser leur filière. Une réflexion commune a conduit à l'intérêt de créer la marque FAIR & PRECIOUS, destinée à promouvoir les gestionnaires forestiers certifiés ou s'engageant dans une démarche de certification reconnue par le conseil d'administration de l'ATIBT.

La pertinence de cette stratégie a conduit l'AFD à prendre le relais de la KFW, ce qui a permis de lancer la marque, le 8 novembre 2017, et de valider un plan d'actions sur les marchés européens, à partir de 2018, avec l'appui des fédérations nationales.

La participation de l'AFD arrivant à son terme courant 2018, il convient, grâce à l'appui du PPECF II, de poursuivre et déployer le programme marketing de l'ATIBT, qui sera moteur dans la promotion de la certification forestière dans le bassin du Congo.

En date du 14 février, la CgP a reçu une requête de l'ATIBT qui sollicite le PPECF pour :

- sensibiliser les acteurs en aval et les acheteurs publics et privés au bilan RSE favorable et aux qualités techniques et naturelles remarquables des bois tropicaux;
- démontrer aux relais d'opinion, aux pouvoirs publics, aux ONG et, in fine, au grand public, le bénéfice environnemental et social des bois tropicaux issus d'une gestion forestière durable;
- déployer la marque Fair & Precious en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Suisse.

Concrètement, le programme marketing, prévoit sur les années 2018-2019, de :

- ✓ développer des outils numériques: site internet ATIBT, newsletter ATIBT, site internet Fair&Precious, site internet MyTropicalTimber, sites des porteurs de la marque, plate-forme Acollab (Kit de communication), réseaux sociaux ;
- ✓ éditer des flyers et des plaquettes Fair&Precious sur ses 10 engagements, une campagne sur « le bois tropical, bien plus que du bois », la refonte des ouvrages techniques, etc. ;
- ✓ monter des vidéos: mise à jour de la vidéo FFEM en habillage F&P, déclinaisons dans d'autres langues (allemand, espagnol, italien, néerlandais...), création de versions courtes, création de petits clips déclinant les thèmes de la campagne « Les bois tropicaux, bien plus que du bois, petits clips interviews des acteurs Fair&Precious, etc. ;
- ✓ redynamiser le concept Web TV : diffusion et montage d'images depuis les baies des concessions forestières;
- ✓ renforcer la communication par des E-mailings d'information Fair & Precious, la newsletter Fair & Precious, etc. ;
- ✓ des expositions : matériel d'exposition pour stand sur salon, bulle d'exposition itinérante ;
- ✓ intensifier les relations presse / relations publiques: voyages organisés / visite de sites, les petits déjeuners / points presse, rendez-vous personnalisés / face à face, communiqués de presse succincts et factuels, dossiers de presse lors d'événements ou d'informations, mise en place d'un outil de veille des médias d'actualité et des réseaux sociaux (type Kantar média) ;
- ✓ participer à des salons & événementiels: Race Wood, Carrefour du Bois, Architect@work (<http://www.architectatwork.com/>), Salone Internazionale del Mobile de Milan, Archiexpo (<http://www.archiexpo.fr/>);
- ✓ de rechercher de partenaires commerciaux, institutionnels, techniques et scientifique.

La CgP va analyser la faisabilité pour le PPECF à appuyer ce programme, tenant compte de ses possibilités financières et de ses procédures, en prolongement des recommandations du comité de pilotage FLEGT / REDD+ de Bruxelles.

2.2 Communication de la CgP



Le site web du Programme et la newsletter ont été retenus comme principaux outils de communication pour la deuxième phase.

2.2.1 Le site web PPECF

Depuis le démarrage de la seconde phase, des améliorations sont en cours sur le site web, notamment en termes de création de nouvelles pages :

-) page dédiée à la capitalisation des interventions, qui reprend toutes les fiches de capitalisation d'interventions de phase I (Mai 2012-Juillet 2017) ;
-) page dédiée à la démarche de coaching PPECF, qui reprend toute la procédure et les étapes du coaching PPECF, et donne accès aux documents utiles.

De plus, certaines pages existantes ont été mises à jour, notamment celles dédiées aux labels de certification (avec des liens de renvoi vers les sites web de systèmes de certification), et autres pages de présentation et de contacts du Programme.

Enfin, une page [Facebook PPECF](#)  et un compte [Twitter PPECF](#)  ont été créés, en vue de profiter du principe de réseautage, et de démultiplier la circulation d'informations au sein de groupes « d'amis » ou de « suiveurs ». Du contenu et liens hypertextes seront progressivement ajoutés, à l'attention des « followers », des partenaires et des bénéficiaires du Programme.

Visites et hits sur le site web PPECF²⁶

Depuis les travaux de réfection du site web en mars 2014, le nombre de visites et de hits sur le site web PPECF n'a cessé de croître.

Entre septembre 2017 et mars 2018, le nombre de visites et de hits sur le site web PPECF a été relativement constant, avec une légère tendance à la hausse (Figure 2) à la fin de la première phase. La moyenne mensuelle des visites est de 1459 sur la période, contre 1.084 antérieurement. Le total de visites enregistré sur le semestre est de 7.607, et on enregistre 48.637 visites depuis mars 2014 (date de mise à jour du site). Le total de hits enregistré est de 13.137 sur le semestre, et de 75.170 depuis mars 2014.

²⁶ Les hits sont ainsi, une mesure technique qui est souvent utilisée pour estimer le trafic d'un site mais qui ne représente pas exactement la fréquentation du site. Par exemple, une page qui contient 2 images va générer 3 hits, et une qui en contient 30 va générer 31 hits. Elle constitue une valeur intermédiaire qui permet par la suite de faire des estimations croisées. Par exemple, si la différence est grande entre « Hits » et « Téléchargements », cela veut dire que beaucoup de gens sont des visiteurs réguliers, ce qui est en général une bonne chose pour le propriétaire du site.

Le nombre de visites est une estimation faite à partir des pages vues par un même visiteur. Toutes les pages vues dans un intervalle d'une heure (même adresse IP et même fureteur) sont considérées comme étant une visite. En fait, et en moyenne, le nombre de visites est sous-estimé de 10% à 20%.

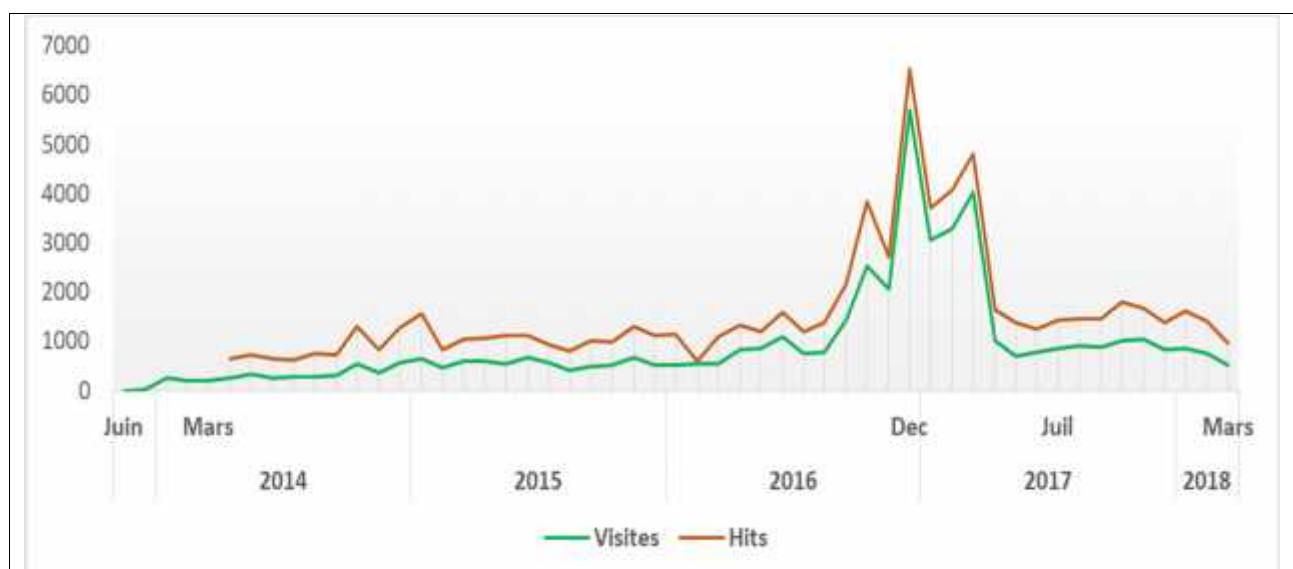


Figure 2 : Evolution dans le temps du nombre de visites et de hits sur le site web du PPECF

Téléchargements

Il en est de même pour les téléchargements, dont le nombre n'a cessé de croître au fil des années (figure 3). Cependant, l'analyse des fréquences de téléchargement indique des variations de régime suivant les mois, avec des pics de téléchargement, en général observés durant les périodes de publication de la newsletter PPECF (qui comporte en général des liens de renvoi vers le site web PPECF).

La moyenne mensuelle du nombre de téléchargements sur le semestre est estimée à 2.220 (74/jours), contre 1742 antérieurement. Le total de téléchargements enregistrés pour le seul semestre I de la phase II est de 20.004 (22% du total), pour 90.459 téléchargements depuis mars 2014.

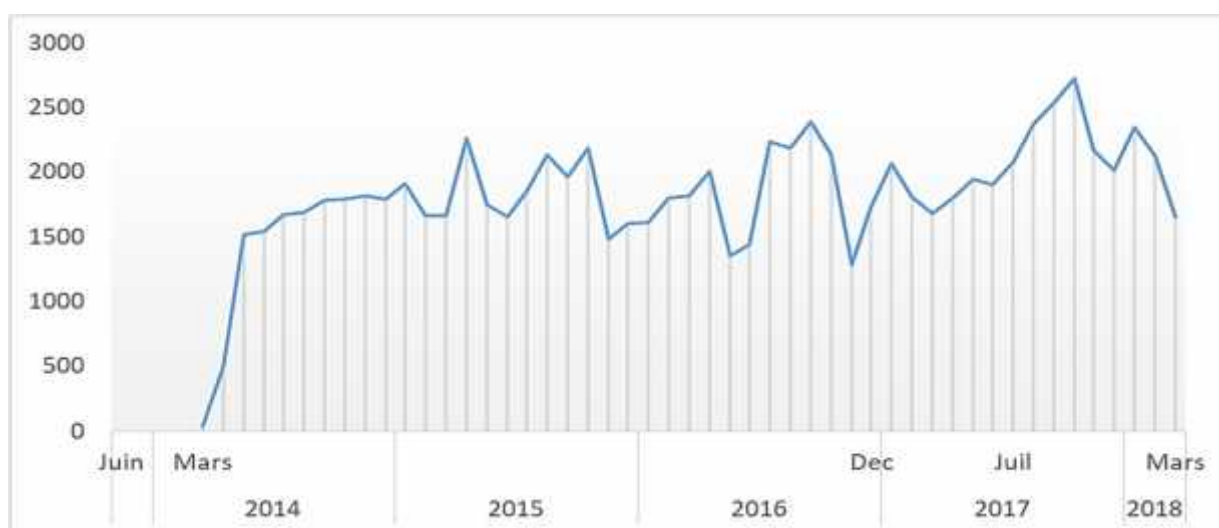


Figure 3 : Evolution dans le temps du nombre de téléchargements depuis le site web du PPECF

2.2.2 La newsletter PPECF

La 12^{ème} édition du bulletin d'information du PPECF a été publiée courant Mars 2018. Pour l'occasion, la liste de diffusion a été revue, notamment en vue d'intégrer les nouveaux destinataires de la phase II (nouvelles cibles PPECF, concessionnaires, bureaux d'études, organisations syndicales, nouvelles équipes COMIFAC et CgP, etc.). La liste est ainsi passée de 586 destinataires à 655.

2.3 Participation aux réunions d'information et ateliers sous régionaux

Pour mieux informer les partenaires et bénéficiaires sur les modalités de collaboration, dès le démarrage de la phase II, la CgP a organisé et/ou participé à des réunions et ateliers divers dans les pays cibles. Ainsi, le tableau ci-après reprend l'ensemble des missions, pour la plupart à caractère d'information, réalisées par la CgP. A noter que des supports de communication (flyers, portes documents PPECF) ont été pour l'occasion, distribués aux participants.

| N° d'ordre de mission | Lieu/ Période | Objet | Participants CgP | Cible | Réalisations / Résultats |
|-----------------------|-------------------------------|--|---|---|--|
| 001 et 002 | Douala, 23 – 28 Oct 2017 | Participation à la 17ème Réunion des Parties (RdP) au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) | Romain LORENT Eric DASSIE | Partenaires et bénéficiaires du PPECF II | <ul style="list-style-type: none">) Communication PPECF dans le cadre du stream 1 : « Gouvernance forestière et utilisation des terres »,) Rencontres de divers partenaires (CEPFORMEN, VICWOOD THANRY, WWF...) |
| 005 et 006 | Brazzaville, 20 – 28 Nov 2017 | Participation au 6ème Comité de Décision et d'Orientation du PPECF, phase II | Romain LORENT Nicolas PERTHUISOT Eric DASSIE Jean-Paul GRANDJEAN | Partenaires et bénéficiaires du PPECF II | <ul style="list-style-type: none">) Organisation d'une réunion d'information et d'échange avec les partenaires et bénéficiaires du PPECF, en prélude au CDO |
| 007 | Paris, 02 – 05 Jan 2018 | Mise en œuvre des interventions conjointes ATIBT-PPECF et visite à l'IFOMENE (Institut catholique de Paris). | Romain LORENT | ATIBT ; IFOMENE | <ul style="list-style-type: none">) Préparation de dossiers avec maîtrise d'œuvre déléguée de l'ATIBT |
| 008-009 | Gabon, 15 – 27 Jan 2018 | Participation aux ateliers PPECF, d'information des partenaires/ bénéficiaires sur les modalités de collaboration en phase II. | Romain LORENT Nicolas PERTHUISOT Eric DASSIE | Partenaires et bénéficiaires basés au GABON | <ul style="list-style-type: none">) Organisation de plusieurs réunions d'information avec les membres d'organisations patronales UFIGA (majors) ; UFIAG (sociétés asiatiques)) Séance de travail avec les autorités de la ZES NKOK et autres partenaires (ATIBT, UFIGA, TERE, etc.)) Tenue de séances restreinte de travail avec des bénéficiaires potentiels (TTBI ; PRECIOUS WOOD) |
| 010 et 011 | Kribi, 28 Jan- 06 Fév 2018 | Participation à l'atelier de planification du PTBA 2018 de la COMIFAC | Eric DASSIE | SE COMIFAC | <ul style="list-style-type: none">) Participation à la planification et recherche de synergies ;) Identifications des appuis éventuels PPECF II aux activités 2018 du SE COMIFAC |
| 014 et 015 | Batouri, 10- 11 Mars 2018 | Séance de travail à la société STBC | Romain LORENT | STBC | <ul style="list-style-type: none">) Echanges sur la démarche coaching du PPECF II |

3 Suivi évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation du PPECF II prévoit :

- des tableaux de bord, dont l'un pour le suivi-évaluation des interventions et du PTBA PPECF, et l'autre pour le suivi-évaluation des indicateurs du programme ;
- un système d'archivage (numérique et physique) des documents techniques ;
- un système d'analyse du retour social sur investissement (SROI) du Programme.

3.1 Tableaux de bord

Suivant une approche de gestion axée sur les résultats (GAR), deux tableaux de bord ont été élaborés pour suivre l'efficacité de chaque intervention, et à l'atteinte des indicateurs du PPECF.

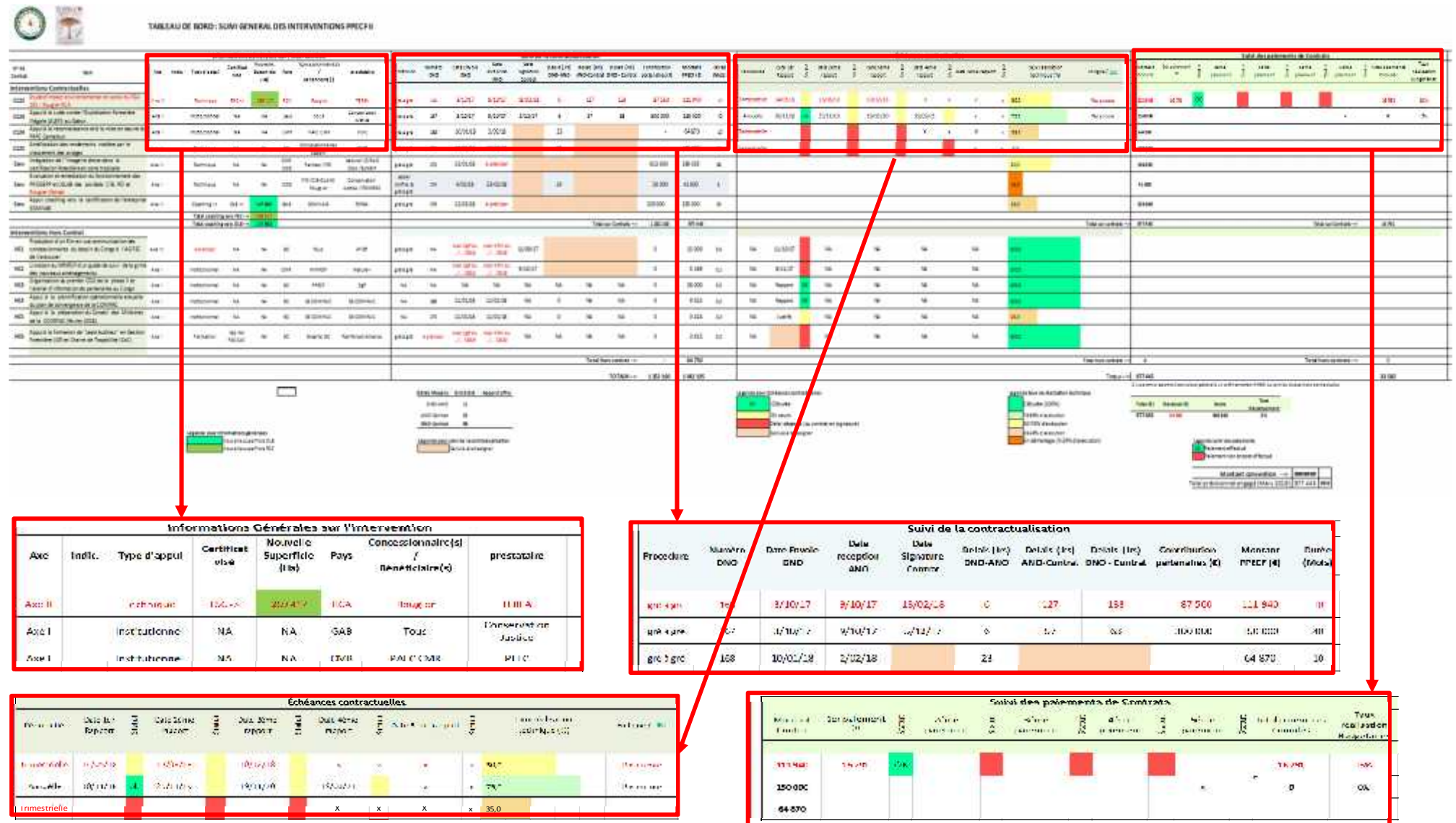
3.1.1 Suivi des interventions

Le tableau du suivi des interventions (déjà finalisé) est organisé en quatre principales sections (voir tableau ci-dessous) :

- informations générales sur l'intervention (section1) ;
- suivi de la contractualisation (section2), qui permet de suivre l'ensemble du processus de contractualisation, de s'assurer de la disponibilité des documents administratifs relatifs, et d'estimer les délais moyens observés ;
- échéances contractuelles (section 3), qui permet de suivre le processus de reporting de chaque intervention, en lien avec les délais contractuels, et de déclencher automatiquement les alertes nécessaires, à travers une programmation intuitive à base de codes couleurs ;
- échéances de paiements (section 4), qui permet de suivre les étapes de paiements, conformément aux prévisions contractuelles. Cette section intègre également un système simplifié et intuitif d'alertes.

De manière générale, ce tableau permet un suivi détaillé des interventions, mais aussi de renseigner annuellement le niveau de réalisation des activités du PTBA, et de réaliser les estimations statistiques diverses en lien avec les interventions (par pays, par prestataire, par typologie d'intervention, etc.).

Tableau de bord de suivi des interventions PPECF



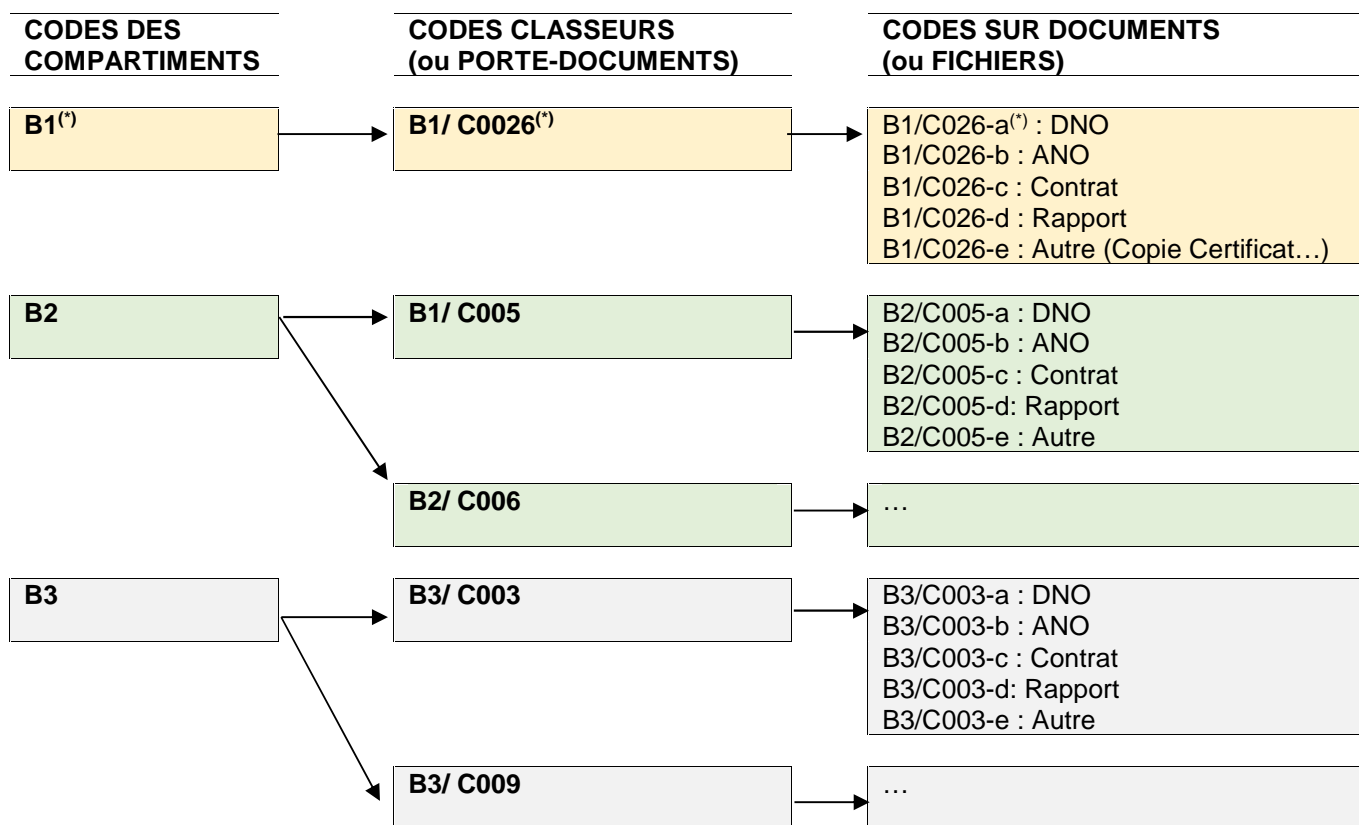
3.1.2 Suivi des indicateurs

Parallèlement au suivi des interventions, un autre tableau de suivi-évaluation des indicateurs (en cours de finalisation), permet d'évaluer périodiquement (trimestriellement, semestriellement) le niveau d'atteinte des résultats à partir d'une batterie d'indicateurs attachés à chaque action. Ce deuxième tableau intègre aussi, une section dédiée au suivi des processus normatifs en cours dans la sous-région : feuille de route HVC et IFL ; le développement des PAFC, le renforcement des cadres légaux, l'harmonisation des politiques forestières, à travers le plan de convergence de la COMIFAC.

A noter que des relais nationaux du Programme (points focaux, experts nationaux) seront également mis à contribution pour le suivi des interventions au niveau des pays cibles. A ce jour, le processus de formalisation des relais nationaux a démarré et se poursuit en synergie avec le projet FLEGT-ATIBT. Ensuite, il sera organisé un atelier de formation des points focaux et des experts nationaux au suivi-évaluation PPECF, probablement jumelé au premier atelier semestriel interprofessionnel.

3.1.3 Système d'archivage des documents

Le système de codification et d'archivage des documents techniques à la CgP (ci-dessous schématisé), est inspiré de la procédure générale d'instruction de requête au PPECF.



(*) B1, 2... fait référence à la ligne budgétaire,

C00_ fait référence au n° de contrat,

a, b, c, d, e font respectivement référence à la DNO, l'ANO, le Contrat, les rapports et toute autre pièce liée à l'exécution de l'intervention.

3.2 Suivi financier du Programme pour la période

Taux de décaissement du PPECF II au 15 mars 2018

| Résumé des engagements au 15 mars 2018 | | | | | | | | | | | | | |
|--|----------|---|---|-----------------------------------|----------|-------------------------|---------------------|-------------------------|----------------------------|-------------------------|--|----|---------------|
| N° de contrat | Pays | Concessionnaire(s) ou bénéficiaire(s) direct(s) | Description | Avis de non objection COMIFAC/KFW | N° DNO | Prestataire | Montant contrat (€) | Durée de l'intervention | Date de contractualisation | contractualisation | | | Statut |
| | | | | | | | | | | Echéancier des rapports | | | |
| Hors contrat | Tous | Tous | Production d'un film en vue communication des concessionnaires du bassin du Congo à l'AG FSC de Vancouver | mail KfW | mail KfW | ATIBT | 15.000 | 0,5 | 11/09/2017 | | | NA | Clôturé |
| Hors contrat | Cameroun | Concessionnaires | Livraison au MINFOF d'un guide de suivi de la grille des nouveaux aménagements | mail KfW | mail KfW | Nature + | 5.189 | 0,1 | 9/10/2017 | Ok | | | Clôturé |
| Hors contrat | Tous | CDO | Organisation du premier CDO de la phase II | | | CgP | 28.000 | | | Ok | | | Clôturé |
| C099 | Tous | Tous | Caractérisation de classes de résistance de 6 essences | 7/09/2015 | 37 | ATIBT/FCBA | 80.177 | 10 mois | 28/01/2016 | | | | En cours |
| C100 | Tous | Tous | Caractérisation de classes de résistance de 6 essences (suite) | 7/09/2015 | 37 | ATIBT/Tu Delft | 59.200 | 10 mois | 28/01/2016 | | | | En cours |
| C122 | RCA | Groupe Rougier | Etude d'impact environnemental et social | 17/11/2017 | 166 | TEREA | 0 | 11 mois | 7/02/2018 | NA | | | Abandonné |
| C123 | Gabon | Parties prenantes Gabon | Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Gabon | 10/11/2017 | 167 | Conservation et Justice | 150.000 | 40 mois | 14/12/2017 | | | | En cours |
| C124 | Cameroun | Parties prenantes Cameroun | Appui à l'émergence et à la validation du système national de certification forestière PAFC au Cameroun | 2/02/2018 | 168 | PEFC International | 64.870 | 10 mois | en cours | | | | En signatures |
| Hors contrat | Tous | COMIFAC | Appui à la programmation et au plan de convergence de la COMIFAC | 11/01/2018 | 169 | COMIFAC | 9.522 | 1 semaine | NA | | | | Clôturé |
| Hors contrat | Tous | COMIFAC | Appui à la préparation du Conseil des Ministres de la COMIFAC de février 2018. | 11/01/2018 | 170 | COMIFAC | 3.424 | 1 semaine | NA | | | | Clôturé |
| Hors contrat | Tous | Tous | Formation Lead Auditeur en Gestion Forestière (GF) et Chaîne de Traçabilité (CoC) | NA | NA | Rain Forest Alliance | 3.615 | 1 semaine | NA | | | | Clôturé |
| | Tous | Concessionnaires Sapelli | Amélioration des rendements matière par le classement des sciages | 10/02/2018 | 171 | ATIBT | 0 | 24 mois | en cours | NA | | | Abandonné |
| C125 | Congo | IFO/CIB-OLAM/Rougier | Evaluation et remédiation du fonctionnement des PROGEPP et USLAB des sociétés CIB, IFO et Mokabi | 23/02/2018 | 174 | Conservation et Justice | 18.200 | 3 mois | en cours | | | | En cours |
| C126 | Congo | IFO/CIB-OLAM/Rougier | Evaluation et remédiation du fonctionnement des PROGEPP et USLAB des sociétés CIB, IFO et Mokabi | 23/02/2018 | 174 | Orout | 22.400 | 3 mois | en cours | | | | En cours |
| Cxxx | Tous | Pallisco / IFO | Intégration de l'imagerie drone dans la certification forestière des écosystèmes tropicaux | | 173 | ire +/CIRAD/CEA/SUNBIR | 196.035 | 36 mois | en cours | | | | En DNO |
| Cxxx | Gabon | SOMIVAB | Appui coaching vers la certification de l'entreprise SOMIVAB | | 178 | TEREA | 225.000 | 20 mois | en cours | | | | En DNO |

TOTAL --> 880.632

| | | Budget total - 8.045.469 | | Ratios | |
|--------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--|--------------|--|
| Liquidé | 64.980 | | | 0,8% | |
| Engagé non liquidé | 815.652 | | | 10,1% | |
| Taux d'absorption (engagé + liquidé) | 880.632 | | | 10,9% | |
| | | Total jours ---: 1.440 | | | |
| Temps écoulé (jours) | 15/09/2017 18/02/2018 | 156 | | 10,8% | |

4 Nouvelles interventions à venir

- Semaine 13 du 26/03 au 01/04 2018 : diagnostic entreprise TTIB (Gabon) qui a transmis son formulaire de candidature téléchargeable sur le lien <http://www.ppecf-comifac.com/requete-de-coaching.html> ;
- Préparation coaching CFT (RDC) avec le bureau d'étude Sylvorizon ;
- Préparation coaching du groupe STBK-STBC au Cameroun et en RCA ;
- Préparation du voyage « SNCF » afin d'optimiser les synergies entre les Institutions Publiques (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Ministère des Affaires Etrangères), Entreprise Publique (SNCF) et Organisations Internationales (ATIBT – COMIFAC - PPECF) et de communiquer sur la démarche de protection des forêts à l'échelle mondiale ;
- Insertion du PPECF dans une proposition conjointe avec ZSL-TEREA de projet adressé à la DFID ayant pour but d'étendre le programme SPOTT <https://www.spott.org/> notamment en Chine, Indonésie, Cameroun, Gabon et Congo et de mieux faire connaître SPOTT : sa façon de noter les entreprises et comment les résultats sont analysés et utilisés par les investisseurs et les milieux bancaires (rapprochement avec le projet [FINFORTROP](#) de l'AFD) ;
- Promotion du e-learning et d'un logiciel de monitoring d'une certification choisie ;
- Etudier avec des concessionnaires, une réponse à l'intensification du braconnage en Afrique centrale ;
- Appui au plan marketing de l'ATIBT ;
- Reprise de contact avec les projets en appui aux forêts communautaires ;
- Participer aux réunions et ateliers sous régionaux d'intérêt pour le programme (séminaire-atelier SEEAC sur l'Evaluation Environnementale, Douala avril 2018 ; Gabon woodshow en juin 2018 ; etc.)
- Finalisation du tableau de bord de suivi des indicateurs du programme ;
- Construction de la matrice SROI du PPECF II ;
- Alimentation en informations et réseautage à travers les comptes Facebook et Twitter du PPECF.

5 Recommandations

Par priorité, le PPECF recommande de s'impliquer dans :

- l'amélioration urgente de la productivité des entreprises certifiées par :
 - ✓ une meilleure préparation des grumes en forêt, sur parc, lors des réceptions aux entrées usines (coefficients d'exploitation faibles et coefficients de commercialisation relativement faibles par rapport à ce qui est possible d'atteindre). L'objectif de toute entreprise forestière doit évidemment être d'obtenir un coût minimum pour chaque grume qui va rentrer dans l'usine. Ainsi, un effort en termes de sélection lors du triage voire déjà, lors de l'inventaire d'exploitation (sur base de classement usine) doit être fait. Ensuite, une amélioration de la préparation des grumes en forêt (écutage, étêtage, récupération des grosses branches) doit être atteinte afin d'augmenter le rendement matière²⁷ et augmenter la rentabilité ;
 - ✓ un accompagnement, pour les entreprises qui le souhaitent, à la faveur du prochain plan annuel d'opérations, pour identifier avec précision (sur base des critères actuels du marché et des modes d'exploitation) le potentiel commercialisable de nouvelles essences (LKTS). Ces travaux devraient être considérés comme un investissement au même titre que les outils d'exploitation ou industriel.

Ainsi, un appui du PPECF pourrait être apporté à un groupe d'entreprises, à travers des formations botaniques, des appuis en contrôle inventaire et des appuis en analyse de données. Un guide pratique pays par pays (répondant aux exigences réglementaires) pourrait être produit afin d'accompagner les entreprises qui souhaitent diversifier leurs ressources, seule ou accompagnée. De cette manière le potentiel LKTS pourrait être progressivement identifié selon une grille de critères correspondant à une clientèle demandant à être rassurée sur le niveau de la ressource ;
 - ✓ un accès plus facile au crédit bancaire, nécessaire à des investissements productifs et de conformité aux grilles de certification.
- la promotion des certificats en Europe, par :
 - ✓ l'élaboration d'un module de formation / sensibilisation sur la certification et son effet dans l'application opérationnelle du RBUE ;
 - ✓ des ateliers de formation en Europe ciblant les acteurs de la filière bois et la mise en œuvre du RBUE ;
 - ✓ des voyages d'étude de participants européens dans les pays producteurs ;
 - ✓ etc.
- le développement local des populations forestières (forêts du domaine permanent et forêts communautaires) à travers le concept de centre de prestations de services interagissant avec un opérateur de crédit (micro finance) ;
- l'adaptation de la lutte anti braconnage pour faire face au niveau croissant de la criminalité faunique observable dans les concessions forestières (amélioration du logiciel Smart, surveillance des territoires, etc.).

²⁷ En fonction des contraintes d'exploitation et des opérateurs, le volume aujourd'hui laissé en forêt atteint parfois 30% du volume brut des arbres abattus. Il devrait être possible de récupérer une partie de ces déchets d'exploitation (culées, purges hautes) pour les transformer en bois de qualité « industrielle ».